



AGENCE POUR LA SÉCURITÉ
DE LA NAVIGATION AÉRIENNE
EN AFRIQUE ET À MADAGASCAR



RAPPORT
ANNUEL
2022

Les routes du ciel, notre métier

SOMMAIRE

Le Mot du Directeur Général

Présentation de l'ASECNA

Résolution des Instances statutaires

**Relations avec les Etats membres et
coopération internationale**

Statistiques aériennes

Exploitation : activités et performances

Projets majeurs de la sécurité

Météorologie

**Maintenance des infrastructures et
équipements**

Contrôle en vol

Politique d'investissements

Finances et comptabilité

Ressources Humaines

SMI

Annexes

Le Mot du

Directeur Général

Il est heureux, à l'achèvement de l'année 2022, de constater que l'ASECNA est en train de surmonter progressivement la mauvaise passe liée à la crise du coronavirus malgré d'autres secousses d'origines diverses qui ont marqué l'année qui en font l'une des plus difficiles que l'Agence aura vécu dans son existence.

Pour autant, l'indicateur relatif au taux d'Airprox imputable à l'Agence au cours de l'année 2022, respecte l'objectif cible prescrit dans la lettre de mission du Directeur Général qui est de 2 au plus pour 100 000 mouvements.

Pour la 1^{ère} fois depuis sept ans, nous terminons un semestre sans aucun AIRPROX. C'est un véritable exploit compte tenu des difficultés précitées.

Les intenses soubresauts vécus au cours de l'année 2022 n'ont donc pu avoir raison de l'Agence qui a fini de démontrer son extrême solidité, en raison d'abord de la confiance de ses Etats membres qui ne cessent d'encourager le Directeur général et le personnel dans la consolidation de ce modèle qui fait leur fierté et celle de l'Afrique.

En effet, la clairvoyance et le réalisme permanents dans le management de l'Agence, tirés de ses solides fondamentaux et de son vécu exemplaire, optimisent la prise en compte des facteurs exogènes susceptibles de bouleverser les prévisions statistiques, en vue d'une résilience aboutie à toutes les situations.

L'ASECNA, par une préservation optimale de ses ressources notamment, a donc appris à se relever à tous les coups, des effets qui contrarient son fonctionnement



au quotidien, minimisant ainsi, leur impact négatif sur son rayonnement technique, technologique ou institutionnel.

La meilleure des illustrations en est la demande de la République du Rwanda d'intégrer l'institution communautaire au moment des incertitudes liées à la crise du coronavirus planaient encore. A l'unanimité, cette demande a reçu un accord favorable des Etats membres, avec effet pour compter du 1^{er} janvier 2024.

L'ASECNA a aussi franchi un grand pas vers la mise en œuvre, au profit de l'Afrique entière, de son programme de navigation par satellite dénommé ANGA (Augmented Navigation For Africa).

De solides études démontrent avec fiabilité que, dans les prochaines années, les services ANGA offriront à la Région Afrique Océan Indien, d'importants bénéfices en termes de sécurité, d'efficacité des vols et de protection environnementale.

Cette priorité accordée à la prospective montre que l'action de ASECNA est, plus que jamais, tournée vers l'avenir. Demain, c'est déjà aujourd'hui.

Mohamed MOUSSA

ETATS MEMBRES ET AÉROPORTS COMMUNAUTAIRES





AGENCE POUR LA SECURITE
DE LA NAVIGATION AERIE
EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR

PRÉSENTATION DE L'ASECNA

5





L'ASECNA, un exemple de coopération interafricaine et malgache

L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) a été créée à Saint-Louis du Sénégal le 12 décembre 1959. L'Agence est chargée de la conception, de la réalisation et de la gestion des réalisations et services ayant pour objet la transmission des messages techniques et de trafic, le guidage des aéronefs, le contrôle de la circulation aérienne, l'information en vol, la prévision et la transmission des informations dans le domaine météorologique, aussi bien pour la circulation en route que pour l'approche et l'atterrissage sur les aérodromes secondaires.

Établissement public à caractère international, elle rassemble 18 Etats membres dont 15 Etats d'Afrique de l'Ouest et du Centre, Madagascar, les Comores et la France.



Mission

Régie par la Convention de Dakar révisée, adoptée à Ouagadougou au Burkina Faso et signée à Libreville au Gabon le 28 avril 2010, l'ASECNA exerce à titre principal les activités communautaires prévues en son Article 2 et, à titre subsidiaire, gère les activités dites nationales au bénéfice des Etats membres pris individuellement (Articles 10 et 12).

Les activités communautaires

L'Agence a la charge d'un espace aérien de 16 100 000 km² (1,5 fois la superficie de l'Europe) couvert par cinq centres d'information en vol (FIR) (Antananarivo, Brazzaville, Dakar Océanique et Terrestre, Niamey, N'Djamena).

Elle y assure le contrôle de la circulation aérienne, le guidage des avions, la transmission des messages techniques et de trafic, l'information de vol, ainsi que le recueil des données, la prévision et la transmission des informations météorologiques.

Ces prestations couvrent aussi bien la circulation en route que l'approche et l'atterrissage.

Elle assure les aides terminales sur les 28 aéroports principaux (classés Article 2) des 17 Etats membres du continent, c'est-à-dire le contrôle d'aérodrome, le contrôle d'approche, le guidage du roulement des aéronefs au sol, l'aide radio et visuelle à l'approche et à l'atterrissage, les transmissions radio, les prévisions météorologiques, le bureau de piste et d'information aéronautique ainsi que les services de sécurité incendie.

Elle a en charge à ce titre, la maintenance de l'ensemble des installations nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes prestations (mais non des pistes).

Pour le contrôle en vol périodique des aides radioélectriques en route et des aides à l'atterrissage, l'ASECNA dispose d'un ATR 42 équipé d'un banc de calibration à la pointe de la technologie

Les activités nationales

Au titre des contrats de délégation de gestion des Activités Aéronautiques Nationale (AAN) conformément à l'Article 10 de la Convention de Dakar, l'Agence peut se voir confier :

par chacun des Etats membres : les services et installations aéroportuaires, de navigation aérienne, de lutte contre l'incendie et de météorologie aéronautique pour les aérodromes où ces missions ne sont pas prévues ;

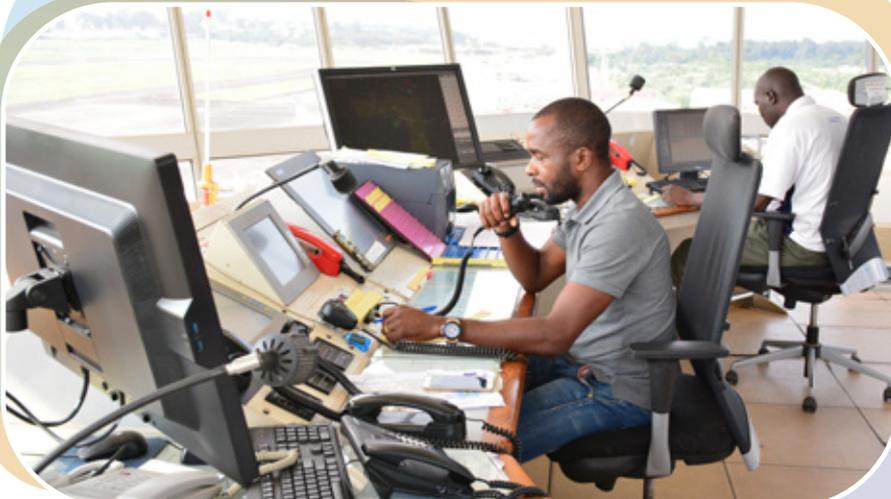
par les états non-membres : les services et installations aéroportuaires, de navigation aérienne, de lutte contre l'incendie et de météorologie aéronautique.

Ainsi, l'ASECNA a assuré en 2017, la gestion des Activités Aéronautiques Nationales de neuf Etats membres (Bénin, Burkina, Centrafrique, Gabon, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal et Tchad) qui ont signé des contrats de délégation de gestion des AAN avec elle.

Quant aux missions d'ingénierie, qui lui sont confiées par les Etats membres, l'Agence en assure l'exécution avec le concours de ses directions spécialisées.

Autres activités

L'Agence est aussi chargée de la gestion d'écoles de formation pour les besoins de l'aviation civile. Elle peut en outre assurer des prestations d'études et de services en rapport direct avec ses missions. C'est ainsi que l'Agence réalise, avec son avion laboratoire ATR 42, la calibration en vol des aides à la navigation aérienne pour de nombreux Etats africains non membres de l'Agence notamment en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est, au Maroc, aux Seychelles, à l'île Maurice, à la Réunion ainsi que dans la zone des Caraïbes.





Les organes statutaires

Organisation

Le **Comté des Ministres** définit la politique générale de l'Agence. Il se réunit au moins une fois par an en session ordinaire.

Le **Conseil d'Administration** prend les mesures nécessaires au fonctionnement de l'ASECNA, au moyen de délibérations relatives notamment aux budgets annuels de fonctionnement et d'équipement. Il se réunit au moins deux fois par an.

Le **Directeur Général**, assisté de Directeurs, assure la gestion de l'Agence en exécution des décisions prises par les deux instances statutaires précitées. Il recrute tout le personnel de l'Agence à l'exception de l'Agent Comptable et du Contrôleur Financier et est responsable de sa gestion administrative. Il nomme dans chaque Etat membre un agent qui porte le titre de «Représentant». Cet agent est responsable des activités de l'Agence dans son Etat d'affectation.

L'**Agent Comptable**, nommé par le Conseil d'Administration après agrément du Comité des

Ministres, tient la comptabilité générale et la comptabilité analytique d'exploitation. Il prépare le compte financier, qui est présenté au Conseil d'administration après avoir été soumis au contrôle de la Commission de Vérification des Comptes.

Le **Contrôleur Financier**, nommé par le Conseil d'Administration après agrément du Comité des Ministres, a une mission générale de contrôle de la gestion de l'établissement et de surveillance de toutes les opérations susceptibles d'avoir directement ou indirectement une répercussion économique et financière.

La **Commission de Vérification des Comptes** est composée de trois membres désignés par le Conseil d'administration. Elle établit, pour le Conseil d'Administration et pour chaque Ministre de tutelle, un rapport sur la régularité de la gestion comptable de l'Agence et formule des propositions motivées sur le quitus à donner à l'Agent Comptable.

Comité des Ministres

Commission de
vérification des comptes

Conseil d'Administration

Commission de la
vérification de la sécurité

Agence Comptable

Direction Générale

Contrôle Financier



■ **Les Représentations** : Dans chaque Etat membre (hormis la France), les missions de l'Agence sont assurées par une Représentation ayant à sa tête un Représentant nommé par le Directeur Général ; cet agent est responsable des activités de l'Agence dans son Etat d'affectation.

■ **La Délégation de l'ASECNA à Paris** assure essentiellement les missions suivantes pour le compte de la Direction Générale :

- 📌 liaison avec les Administrations aéronautiques et météorologiques, les organisations internationales, les compagnies aériennes ;
- 📌 recouvrement des redevances de route ;
- 📌 édition des informations aéronautiques ;
- 📌 achat et acheminement des fournitures et matériels pour les représentations et le Siège à Dakar.

■ **La Délégation de l'Agence auprès de l'OACI, à Montréal** représente l'Agence aux travaux de groupes d'experts de la navigation aérienne au Siège de l'OACI.

■ **La Délégation de l'Agence auprès de l'Union Africaine (UA)**, créée dans la perspective de la mise en œuvre du ciel unique pour l'Afrique et de l'adhésion de nouveaux Etats à l'ASECNA

■ **Les Délégations de Gestion des Activités Aéronautiques Nationales** : Les activités aéronautiques nationales des pays ayant délégué leur gestion à l'ASECNA, sont gérées dans chacun des pays concernés par un Délégué du Directeur Général.



EAMAC

L'Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC), créée en 1963 et basée à Niamey (Niger) est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Agence en matière de formation dans les domaines de la navigation aérienne, de la météorologie aéronautique, du transport aérien et de l'électronique et informatique. A ce titre, elle assure la formation des :

- 📌 Techniciens en Aviation Civile, en Météorologie, Transport Aérien
- 📌 Techniciens Supérieurs en Navigation Aérienne, Météorologie, Electronique et Informatique, Transport Aérien.
- 📌 Ingénieurs dans les spécialités Exploration de l'Aviation Civile, Electronique et Informatique, Météorologie.





ERNAM

L'Ecole Régionale de la Navigation Aérienne et du Management (ERNAM) basée à Dakar (Sénégal) est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Agence en matière de formation dans les domaines :

- de la gestion de l'information aéronautique (AIM),
- de l'assistance à la navigation aérienne et à la météorologie,
- du génie civil ;
- de la comptabilité ;
- des finances,
- des ressources humaines ;
- de la gestion des projets ;
- de la bureautique ;
- des langues, etc.

Elle peut initier ou se voir confier d'autres formations relevant de l'aviation civile, ou destinées à la satisfaction des besoins de l'Agence et des Etats membres, notamment à travers l'assistance au fonctionnement du Centre AVSEC de l'OACI.

L'école est spécialisée dans les domaines du management (des ressources et du système

intégré de sécurité), de la gestion aéroportuaire, de la maîtrise des langues de travail de l'aviation (anglais et français), de l'outil informatique etc.

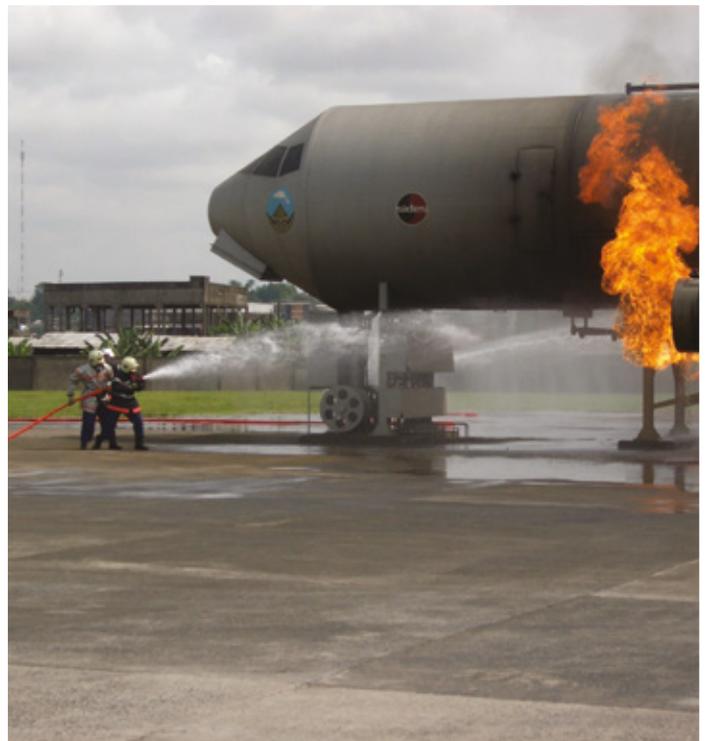
L'ERNAM assure ainsi la gestion du Centre régional de formation à la sûreté de l'aviation civile (Centre AVSEC/OACI de Dakar) institué dans le cadre d'un Memorandum d'Entente (MOU) signé entre l'ASECNA, l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC), pour l'amélioration et le renforcement de la sûreté indispensable au développement du transport aérien régional et international en Afrique.

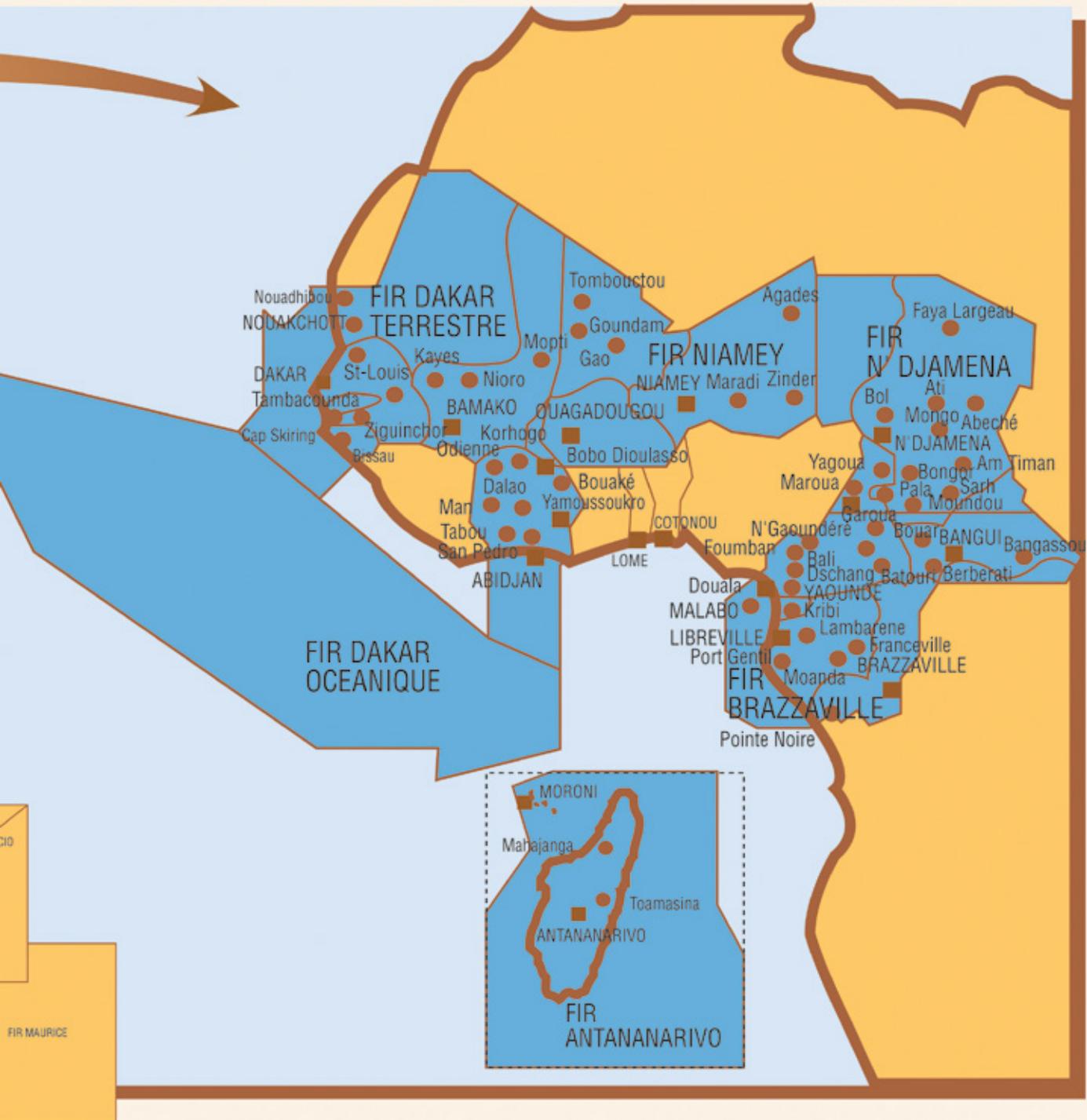




ERSI

L'ERSI (Ecole Régionale de Sécurité Incendie), basée à Douala (Cameroun), est une école bilingue (français et anglais) créée en 1964, qui assure la formation des pompiers d'aérodrome, des techniciens (chefs d'équipes) et des techniciens supérieurs (Chefs de Section). Dotée d'un outil pédagogique de pointe (le SIMFIRE) qui lui permet de concevoir des programmes de formation sur mesure, l'ERSI dispose de moyens modernes pour assurer une formation de qualité à la lutte contre l'incendie. Elle révèle, ainsi, de plus en plus son importance stratégique dans la formation continue des cadres au sein de l'Agence, et au-delà, au niveau africain.







RÉSOLUTIONS DES INSTANCES STATUTAIRES

68^{ÈME} RÉUNION DU COMITÉ DES MINISTRES (NIAMEY, 29 JUILLET)

Au terme de ses travaux, le Comité a adopté les décisions suivantes :

Au titre de la demande d'adhésion de la République du Rwanda à l'ASECNA Le Comité a entériné l'adhésion de la République du Rwanda à l'ASECNA pour compter du 1er janvier 2024. Les Etats-membres de l'ASECNA se sont réjoui de ce prochain élargissement de l'Agence, qui constitue un nouveau jalon dans le processus de l'Union africaine de Marché unique du transport africain en Afrique (MUTAA), en particulier à travers projet de Ciel Unique pour l'Afrique (CUPA) porté par l'Agence.

Au Titre du Plan de Services et d'Equipements de l'ASECNA (PSE) Le Comité a adopté le nouveau plan de Service et d'Equipements pour la période 2023-2027, dont le montant total est de 264 milliards 682 millions de FCFA. Ce PSE 2023-2027, arrimé au Plan mondial de la navigation aérienne (GAMP), permettra la consolidation des acquis et des besoins prioritaires des usagers de l'air dans l'espace ASECNA, ainsi que la mise en oeuvre des grands projets prioritaires de l'Agence, notamment le système de positionnement amélioré par satellite (SBAS), le projet de Ciel unique pour l'Afrique (CUPA), et l'ADSB (Automatic Dependent Surveillance Broadcast).

Au titre de la revalorisation des redevances

aéronautiques Le Comité a adopté une résolution portant sur la revalorisation et l'harmonisation des redevances aéronautiques, qui n'ont connu qu'une seule augmentation sur les vingt dernières années, nonobstant les exigences des clients et des Etats membres, en termes d'amélioration de la qualité du service, qui impliquent des dépenses importantes d'investissement. Le Comité a décidé d'augmenter, à compter du 1er janvier 2023, de 5% les redevances d'usage des aides et services en route (survol), et de 3% les redevances de balisage.

Concernant la gouvernance de l'Agence, le Comité a décidé d'adopter une mise à jour de l'annexe V relative aux statuts, à la suite du processus engagé il y a trois ans par le Comité des Ministres. Concernant le projet de l'Union africaine de Marché unique du Transport aérien en Afrique (MUTAA), le Comité a encouragé les Etats-membres qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer.

70 RÉUNION (EXTRAORDINAIRE) DU COMITÉ DES MINISTRES (DAKAR, 17 OCTOBRE)

Le Comité des Ministres a adopté 3 résolutions qui engagent la Direction Générale à entreprendre les concertations nécessaires dans le cadre du mécanisme interne de négociation de l'Agence, afin de trouver un consensus avec le personnel à l'issue du mouvement de grève observé en septembre par certains contrôleurs aériens.



AGENCE POUR LA SECURITE
DE LA NAVIGATION AERIE
EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

17





Relations avec les Etats et coopération internationale

Dialogue avec les États

L'ASECNA s'est investie dans la mise en œuvre d'actions de coordination avec les Etats (membres et non membres de l'ASECNA), avec à la clé, la signature d'accords de coopération et mémorandums d'entente, en marge d'initiatives hardies tendant à renforcer la position stratégique de l'Agence en matière de sécurité de la navigation aérienne. Il en est ainsi de la poursuite du programme d'assistance à AIBD (ex ADS) pour la mise en œuvre des CTR sur les aéroports régionaux (Cap Skirring, Ziguinchor, Saint-Louis, Tambacounda).

Aussi, au titre de ses missions d'assistance technique des Etats membres dans le domaine de la Recherche et Sauvetage (SAR), l'ASECNA a signé avec l'entreprise AIREON un contrat permettant de renforcer la capacité de surveillance des aéronefs par les centres de coordination de sauvetage chargés des opérations de recherches et de sauvetage (SAR) dans les 17 États membres.

C'est ainsi qu'à partir du mois de décembre 2022, les Etats membres ont été dotés du logiciel Aireon Locate permettant aux utilisateurs distants bénéficiant des droits d'accès de localiser en moins d'une minute, les quinze (15) dernières minutes de

la position d'un aéronef et de le répertorier sur une carte en 3D.

Le développement de cet outil innovant qui a pu être réalisé grâce aux possibilités des capacités offertes par la technologie ADS-B par satellite, devrait être renforcé afin de permettre aux centres de recherche et sauvetage d'être proactif pour sauver les vies humaines en cas de situation de détresse ou de catastrophe d'aéronefs dans la zone ASECNA.

L'ASECNA s'étant engagée dans la mise en œuvre opérationnelle, d'un centre régional de monitoring et de gestion anticipée des flux de trafic à partir du siège sis à Yoff à Dakar au Sénégal, a jugé nécessaire d'intégrer dans cette stratégie, l'acquisition d'un système MEOSAR pour la détection et localisation des alertes COSPAT-SARSAT sur la fréquence 406 MHZ.

Cette option qui répond à une sollicitation des Etats membres, vise à doter l'Agence de capacités propres et autonomes pour connaître en temps réel, la position d'un aéronef en détresse et d'agir en conséquence pour apporter le secours requis. Elle donne ainsi la possibilité au centre régional de

monitoring et de gestion d'informer, dans les plus brefs délais, les centres de recherche et sauvetage concernés en cas de réception et localisation d'une alerte d'un aéronef en détresse ou en danger.

Par ailleurs, le processus de révision des Accords de Siège rendu nécessaires par l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel pour compter du 1er janvier 2023, a abouti à la signature de nouveaux textes avec le Gabon et se poursuivra en 2023 avec les autres pays membres.

Dialogue avec les Institutions

Le leadership de l'Agence sur le continent s'est renforcé à travers une stratégie de proximité en vue de la construction d'un ciel harmonisé africain plus sûr et plus homogène, en soutien à la mise en œuvre du marché unique du transport aérien (MUTAA) projet phare de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Entre autres initiatives et expérimentations parmi les plus significatives :

➤ Le FRA (Free Route Airspace), concept d'espace aérien dans lequel les aéronefs peuvent voler directement d'un point à un autre sans suivre de routes préétablies. Il offre aux usagers la possibilité de planifier leur itinéraire de vol propre en utilisant des points de navigation spécifiques. Une technologie qui permet une plus grande flexibilité et une optimisation des trajectoires de vol, réduisant ainsi le temps de vol, les coûts de carburant et les émissions de gaz à effet de serre. Référence : APIRG 22 & RASG AFI Conclusion 5/11 de RASG-AFI/5 : Opérations vers des destinations où l'ADS-B est obligatoire et APIRG/25 Conclusion 25/03 Implémentation of the Regional Free Route Airspace (FRA). Pour donner suite à l'implémentation des FRA à l'ASECNA, la feuille de route pour le module B1-FRTO du plan ASBU a été élaborée et validée.

● Le laboratoire AFRAA : L'Agence a pris part à la rencontre organisée du 27 juin au 1er juillet 2022 à Nairobi au Kenya, sur le développement durable de l'Aviation civile en Afrique et consacrée à la recherche de solutions adéquates et durables aux défis de l'heure.

● Le MoC avec la Gambie : l'ASECNA a signé un mémorandum de coopération avec GCAA qui a servi de cadre de référence pour le renouvellement de la campagne WGS-84 de Banjul, et la mise à niveau du réseau de télécommunication. Aussi, à la demande de la Gambia Civil

Aviation Authority (GCAA), l'ASECNA a mis en œuvre le volet consacré à l'assistance à la production de l'AIP électronique de la Gambie à partir d'une base de données AIXM4.5 conformément aux nouvelles recommandations de l'OACI. Une extension de ses outils automatisés AIXM a été déployée, et la saisie des données de l'AIP Gambie initialisée, avec parallèlement un transfert de compétences au personnel technique de GCAA Gambie en vue de l'objectif d'une publication de l'AIP à la date AIRAC du 15 juin 2023.

➤ Aéroports de Madagascar (ADEMA) : l'ASECNA a signé avec ADEMA un contrat d'élaboration des procédures de vol PBN sur six (06) aérodromes de l'intérieur du pays.

➤ Cameroun Civil Aviation Authority (CCAA) : l'ASECNA a signé avec la CCAA un contrat d'élaboration des procédures de vol PBN sur 3 (03) aérodromes de l'intérieur du pays.

➤ Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) : l'ASECNA a signé avec la MINUSMA un contrat d'élaboration des procédures de vol PBN et hélicoptères sur un aérodrome à Kidal, au Mali.

➤ RASCOM : Dans le cadre de l'accord de partenariat entre l'ASECNA et RASCOM, une lettre d'intention et un accord de coopération sont en cours de finalisation afin de développer le partenariat stratégique entre les deux (02) institutions pour la conception et lancement d'un Satellite co-positionné à 2,9°E, l'exploitation de la position Orbitale et les ressources Spectrale y afférentes ainsi que les modalités de fourniture des services qui y seront rendus et des engagements respectifs y afférents.

➤ Acquisition d'un satellite autonome pour l'Agence. Signature d'un protocole de partenariat et d'un NDA entre ASECNA et THALES, en vue d'échanger les informations confidentielles y relatives et engager les discussions ayant pour objet, la définition d'un

système de télécommunication par satellite, embarquant une payload diffusant un signal de navigation SBAS.

- ▣ Dans le cadre du mémorandum de coopération avec ENAIRE, des travaux sont en cours en vue de la réalisation d'un déport VHF et de l'installation d'une nouvelle station ADS-B pour le renforcement des communications et de la surveillance dans la FIR CANARIA.
- ▣ Dans le cadre de la coopération avec l'Union Européenne, l'ASECNA vient d'être notifiée de l'acceptation de son offre pour la migration de la EGNOS V2 actuelle vers la version EGNOS V3 et de son hébergement sur le site de

Nouakchott. Le contrat y relatif est en cours de signature.

- ▣ L'ASECNA est engagé dans le projet ECHOES attribué à l'entité STARTICAL, dans le cadre du projet Européen SESAR qui vise à démontrer, avec la participation de 5 ANSP (ASECNA, ENAIRE Espagne, NAV Portugal, DECEA Brésil et ASA Cap vert) la faisabilité technique et opérationnelle des communications vocales et par liaison de données par VHF VDL 2 par satellite. Les différentes phases de ce projet, à la charge de STARTICAL, dans lequel l'ASECNA accueillera des infrastructures sols, vont s'étendre jusqu'en fin 2025.



AGENCE POUR LA SECURITE
DE LA NAVIGATION AERIE
EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR

PERFORMANCES OPERATIONNELLES

23





PERFORMANCES OPERATIONNELLES

Les tableaux des indicateurs suivant les différents domaines ATS, AIM, CNS et MET se présentent ainsi qu'il suit :

AIM

Indicateurs de performances	Objectif cible	Fréquence de mesure/ analyse	Méthode de mesure	Mesure 2022
Délai d'émission de NOTAM depuis l'occurrence de l'évènement	< 30min	Mensuelle	Heure d'émission effective - Heure d'émission requise	25,7
Taux de réduction du nombre de NOTAM PERM et SUP AIP PERM	98%	Trimestrielle	Nombre de publications permanentes intégrées dans l'AIP dans les délais requis (moins de 3 mois) / Nombre de publications permanentes produites en vigueur	30,25%
Conformité des cartes aéronautiques des aérodromes article 02	85% (nouvel objectif cible validé par DNA est 90%)	Trimestrielle	Nombre de cartes publiées à jour des aérodromes art.2) / Total des cartes requises des aérodromes art.2	85%
Conformité des cartes aéronautiques des aérodromes article 10	75%	Trimestrielle	Nombre de cartes publiées à jour des aérodromes art.10/Total des cartes requises des aérodromes art.10)	75%
Conformité des cartes aéronautiques des aérodromes intérieurs	65%	Trimestrielle	Nombre de cartes publiées à jour des aérodromes intérieurs / Total des cartes requises des aérodromes intérieurs	40%
Taux de conformité des levés WGS-84 publiés dans l'AIP	90%	Trimestrielle	(Nombre de données WGS-84 conformes publiées/ Nombre de données WGS-84 requises publiées)	38%
Nombre de vols effectués avec plans de vol déposés	98%	Trimestrielle	Décompte	98%
Résolution des réclamations des publications aéronautiques dans les délais	100%	Mensuelle	(Nombre de réclamations résolues/Nombre total de réclamations reçues)	52,00%
Nombre de plans de vols manquants pour des vols imputables à l'ASECNA	0	Trimestrielle	Décompte	2

SLI

Indicateurs de performances	Objectif cible	Fréquence de mesure/ analyse	Méthode de mesure	Mesure 2022
Taux d'atteinte du niveau de protection requis	100%	Mensuelle	Nombre de jours sans baisse du niveau de protection assuré / 30*100	99,99%
Nombre d'évènements qualifiés comme AIRPROX imputables à l'Agence par 100 000 mouvements	< 2	Semestrielle	Nombre d'AIRPROX imputable à l'Agence*100 000 / Nombre de mouvements	1,51
Nombre d'évènements liés à la sécurité imputables à l'ASECNA par 100 000 mouvements	< 750	Semestrielle	(Nombre d'évènements de sécurité enregistrés / Nombre de mouvements)*100000	900
Taux d'atteinte du niveau de protection requis	100%	Mensuelle	Nombre de jours sans baisse du niveau de protection assuré / 30*100	99,99%

COM/NAV/SUR

Indicateurs de performances	Objectif cible	Fréquence de mesure/ analyse	Méthode de mesure	Mesure 2022
Taux de disponibilité des services COM SFA	100%	Mensuelle	Disponibilité SFA mesurée / Disponibilité SFA exigée	97,58%
Taux de disponibilité des services COM SMA	100%	Mensuelle	Disponibilité SMA mesurée / Disponibilité SMA exigée	95,32%
Taux de disponibilité des services NAV	100%	Mensuelle	Disponibilité NAV mesurée / Disponibilité NAV exigée	89,55%
Taux de disponibilité des services SUR	100%	Mensuelle	Disponibilité SUR mesurée / Disponibilité SUR exigée	97,84%
Taux de couverture du SMA (VHF/HF/CPDLC)	95%	Annuelle	Superficie couverte / Superficie totale à couvrir	98,92%
Taux de mise en œuvre des exigences du Plan AFI	100%	Annuelle	Réalisations / Exigences Plan AFI	100%

SYSTÈME ET EQUIPEMENTS

Indicateurs de performances	Objectif cible	Fréquence de mesure/ analyse	Méthode de mesure	Mesure 2022
Taux de baromètres conformes	95,00%	Annuelle	Nombre de baromètres conformes / Nombre de baromètres à mettre aux normes dans l'année	100%
Taux de Disponibilité des Equipements CNS/MET par famille (CNS/MET)	97,50%	Mensuelle	Nombre d'Equipements disponibles à plus de 97,5% / Nombre total d'équipements	97%
Taux de traitement des AER CNS/MET	100%	Mensuelle	Nombre des AER traités / Nombre total des AER reçus	80%
Taux de Disponibilité des Equipements Energie et Balisage	97,50%	Mensuelle	Nombre des Equipements disponibles à plus de 97,5% / Nombre total Equipements	95%
Taux de traitement des AER ELB	100%	Mensuelle	Nombre des AER traités / Nombre total des AER reçus	55%
Taux de satisfaction des DI (Demande Interne PGI) liées aux domaine IRE, Informatique (hors bureautique) et aux véhicules SLI	100%	Mensuelle	DI satisfaites / DI introduites	28%
Taux de disponibilité des véhicules SLI	100%	Mensuelle	Nombre des véhicules disponibles / Nombre total des véhicules SLI	78%
Taux de disponibilité des véhicules utilitaires	98%	Mensuelle	Nombre des véhicules disponibles / Nombre total des véhicules utilitaires	79%
Disponibilité de la messagerie	100%	Mensuelle	Nombre d'heures de disponibilité / 720	83%
Taux de Disponibilité de PGI	95%	Mensuelle	100 - (Temps d'indisponibilité en heure*100 / (Nombre de jour du mois*24))	95%



AGENCE POUR LA SECURITE
DE LA NAVIGATION AERIE
EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR

PROJETS MAJEURS POUR LA SECURITE

27





AGENCE POUR LA SECURITE
DE LA NAVIGATION AERIE
EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR

METEOROLOGIE AERONAUTIQUE

29





Météorologie aéronautique

Bilan des activités de prévisions et protection des vols :

L'année 2022 a été caractérisée par les actions majeures suivantes :

Mission d'appui aux CMA de Cameroun pendant la coupe d'Afrique des Nations CAN 2022 ;

Réalisation des études de caractérisation du type de cisaillement de vent dans des deux des nouveaux sites (Moroni et Malabo) où ce phénomène est récurrent ;

Poursuite de la mise en œuvre (SAAPI) ;

Poursuite des installations des équipements de détection de cisaillement de vent convectif et non convectif ;

Renouvellement de la licence EUMETSAT ;

Réalisation de la SAT du système de détection de cisaillement de vent non convectif à Nouakchott, suivie de la formation des exploitants ;

Finalisation de l'enquête satisfaction client de l'année 2021 ;

Suivi du traitement des dysfonctionnements SAOMA ;

Participation en ligne aux réunions WACAF ;

Participation en ligne aux réunions des groupes de travail de l'OACI ;

Participation de l'ASECNA au projet Développement coopératif des services de Météorologie Aéronautique dans la région AFI comme membre participant actif.

Suivi et supervision des activités des centres opérationnels.

Dans le cadre de la supervision de nos centres opérationnels, un suivi régulier des activités de ces derniers est réalisé à travers l'exploitation des documents périodiques obligatoires transmis au Siège (EQUIPMET, rapports d'activités mensuel, trimestriel et annuel).

Disponibilité des messages METAR ET TAF

Le taux annuel moyen de disponibilité des messages METAR rédigés et transmis est de 98.1% contre 98.6% en 2021, soit une légère baisse de -0.5%. Celui des TAF élaborés dans nos centres est de 99.7% contre 99.5%, soit un taux quasi stationnaire par rapport à l'année 2021.

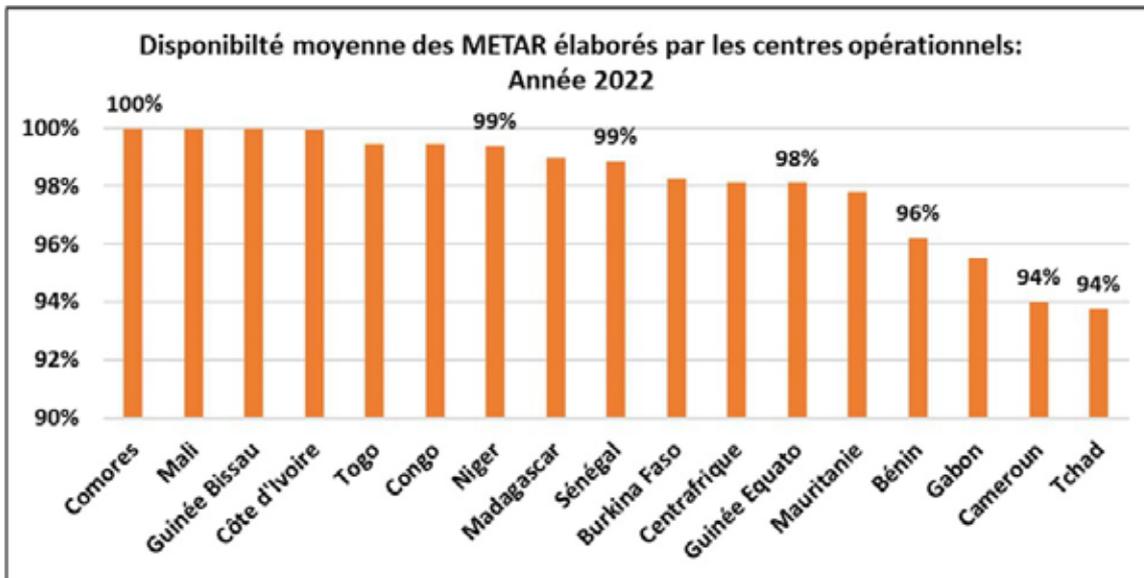
Ces performances sont bonnes mais demeurent en légère baisse par rapport à l'objectif cible des SLA qui est de 100%. Les principales causes de cette contreperformance sont :

la vétusté du système SIOMA à Niamey, Bangui et Malabo ;

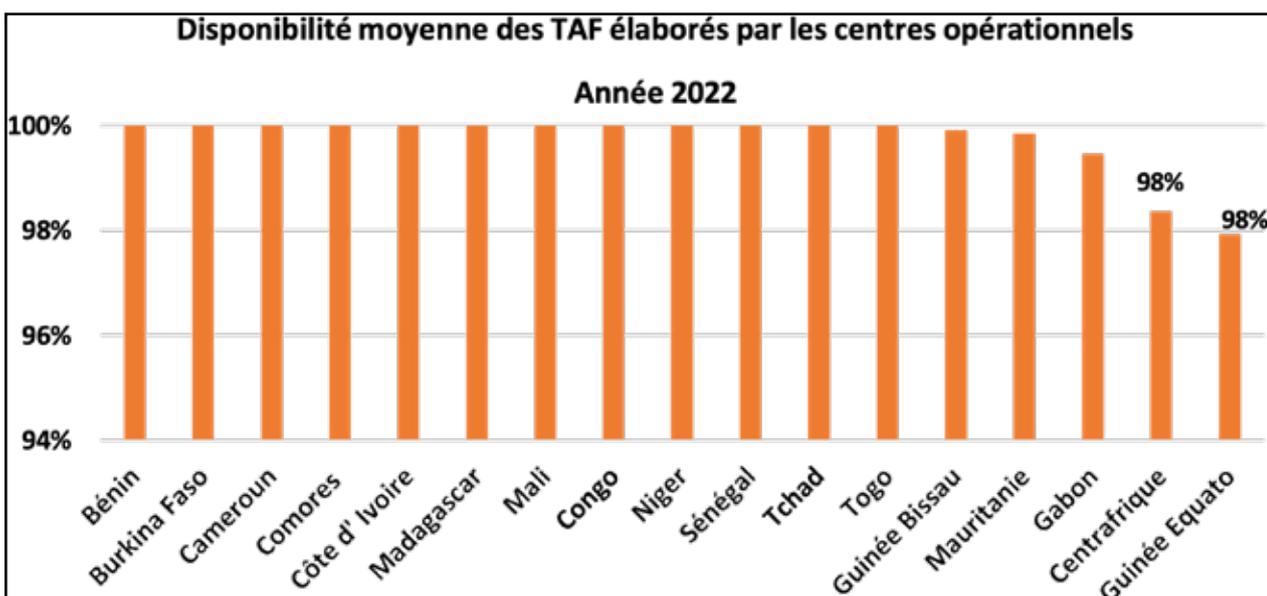
les dysfonctionnements temporaires du système SAOMA liés à la transmission des messages dans certains centres tels que : Lomé, Libreville, Ouaga et Dakar entre autres ;

les problèmes de sous-effectifs des Veilleurs à Ndjaména et à Cotonou.

En rappel, le taux moyen de la disponibilité des messages METAR et des messages TAF requis par l'OACI est de 97%. Ces performances sont résumées dans les tableaux et graphes qui suivent



On constate que les CMA du Bénin, Gabon, Cameroun et Tchad ont enregistré de faibles taux annuels moyens de disponibilité des messages METAR pour les raisons citées précédemment (notamment le sous-effectif des Veilleurs, la vétusté du SIOMA, et le réseau de transmission des messages).



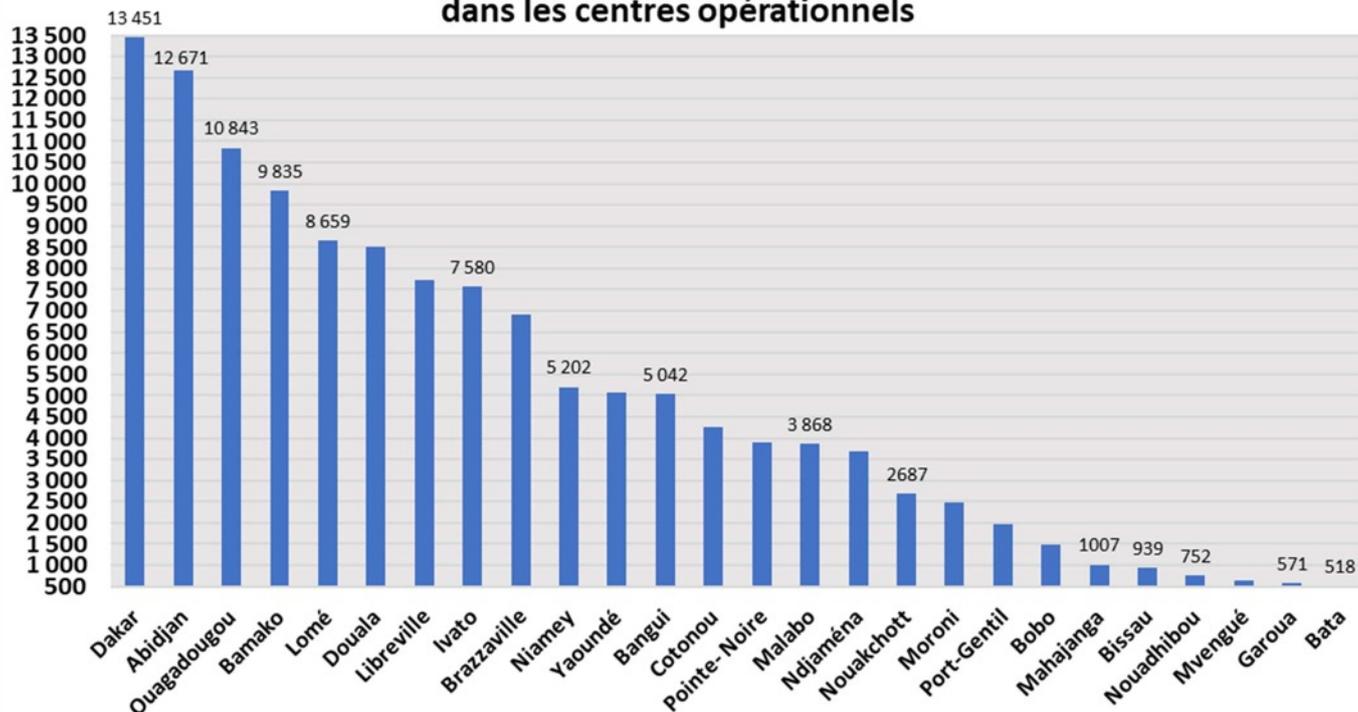
On note que les CMA ont atteint et dépassé le taux requis par l'OACI (97%). Un écart de 2% par rapport aux SLA est constaté dans les CMA de la Guinée Equatoriale et la Centrafrique. Cet écart est dû à la vétusté des systèmes SIOMA.

Les protections météorologiques des vols

130.760 protections de vols ont été réalisées contre 112.507 en 2021. Ce bilan global connaît une hausse de 16.22% par rapport à l'année précédente. Hausse liée à la reprise progressive de toutes les activités de l'agence après l'avènement de la crise sanitaire.

Bilan des protections météorologiques réalisées dans les centres opérationnels : Année 2022							
Centres Météorologiques	Vols internationaux	Vols nationaux	Total Dossiers de vols	Renseignements verbaux; téléphonés. QFA et doss. non retiré	2022	2021	Ecart en %
Dakar	10 280	1 475	11 755	1696	13 451	11 299	19,05%
Libreville	4 712	2 715	7 427	312	7 739	5 251	47,38%
Abidjan	10 517	2 084	12 601	70	12 671	11 111	14,04%
Brazzaville	2 207	3 632	5 839	1063	6 902	6 798	1,53%
Ivato	1 576	5 635	7 211	369	7 580	4 567	65,97%
Pointe Noire	1 308	2 479	3 787	111	3 898	3 273	19,10%
Douala	5 345	2 848	8 193	329	8 522	7 250	17,54%
Malabo	1 503	2347	3 850	18	3 868	2 460	57,24%
Bamako	4 414	5056	9 470	365	9 835	10 874	-9,55%
Ouagadougou	4 777	3276	8 053	2790	10 843	9 000	20,48%
Cotonou	3 917	328	4 245	0	4 245	3 377	25,70%
Lomé	6 481	1403	7 884	775	8 659	8 187	5,77%
Niamey	3 234	1525	4 759	443	5 202	5 066	2,68%
Ndjaména	2 370	1228	3 598	71	3 669	3 093	18,62%
Yaoundé	2 076	2842	4 918	153	5 071	4 497	12,76%
Bangui	1 306	3736	5 042	0	5 042	5 403	-6,68%
Nouakchott	2 124	477	2 601	86	2 687	2 104	27,71%
Moroni	1 279	1177	2 456	29	2 485	2 103	18,16%
Mahajanga	113	825	938	69	1 007	630	59,84%
Nouadhibou	360	392	752	0	752	547	37,48%
Toamasina	84	284	368	15	383	265	44,53%
Bissau	934	0	934	5	939	669	40,36%
Port Gentil	181	1573	1 754	224	1 978	1 325	49,28%
Garoua	46	506	552	19	571	734	-22,21%
Mvengué	4	647	651	0	651	506	28,66%
Bobo- Dioulasso	254	1055	1 309	181	1 490	1 813	-17,82%
Bata	0	516	516	2	518	252	105,56%
Niamtougou	8	43	51	51	102	53	92,45%
TOTAL	71 410	50 104	121 514	9 246	130 760	112 507	16,22%

Année 2022: Bilan des protections météorologiques réalisées dans les centres opérationnels



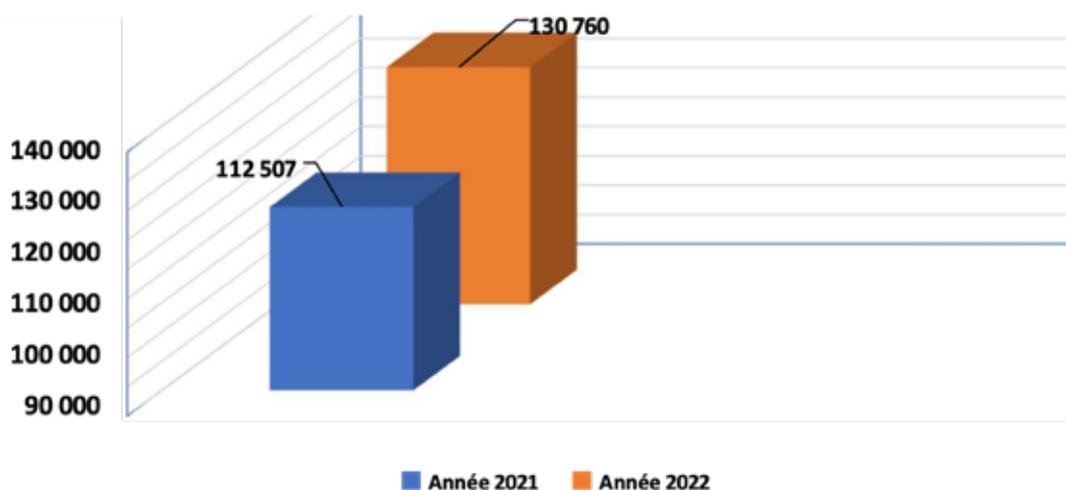
Le bilan ci-dessus comprend l'ensemble des dossiers de vols fournis pour les vols internationaux, nationaux et des renseignements communiqués verbalement aux équipages.

Ce bilan comporte un groupe d'aéroports principaux dont les activités en matière de protection des vols ont connu une hausse significative tels que **Ivato** (65.97%), **Malabo** (57.27%), **Libreville** (47.38%), **Cotonou** (25.70%), **Ouaga** (20.48%) et **Dakar** (19.05%).

Cette tendance en hausse est aussi ressortie dans les centres de l'intérieur tels que **Mahajanga** (59.84%), **Port-Gentil** (49.28%), **Bata** (105.56%), et **Niamtougou** (92.44%).

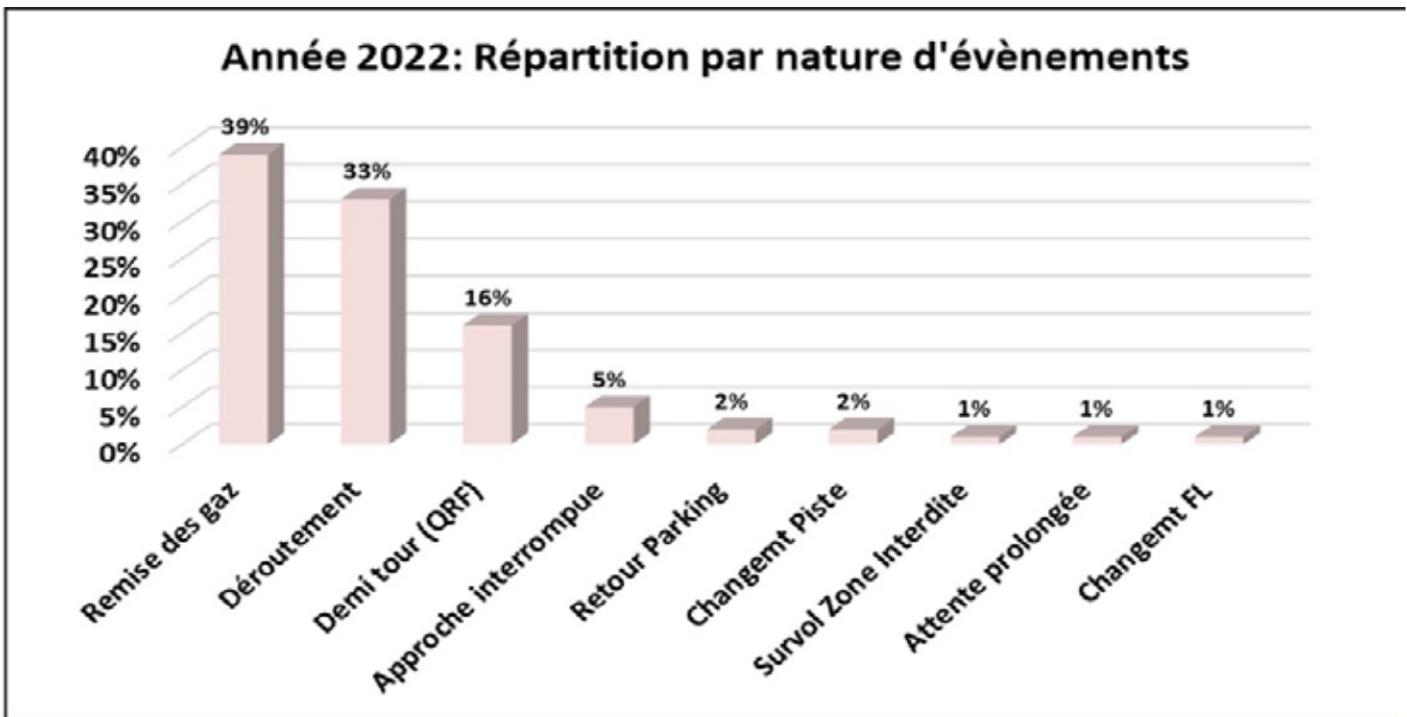
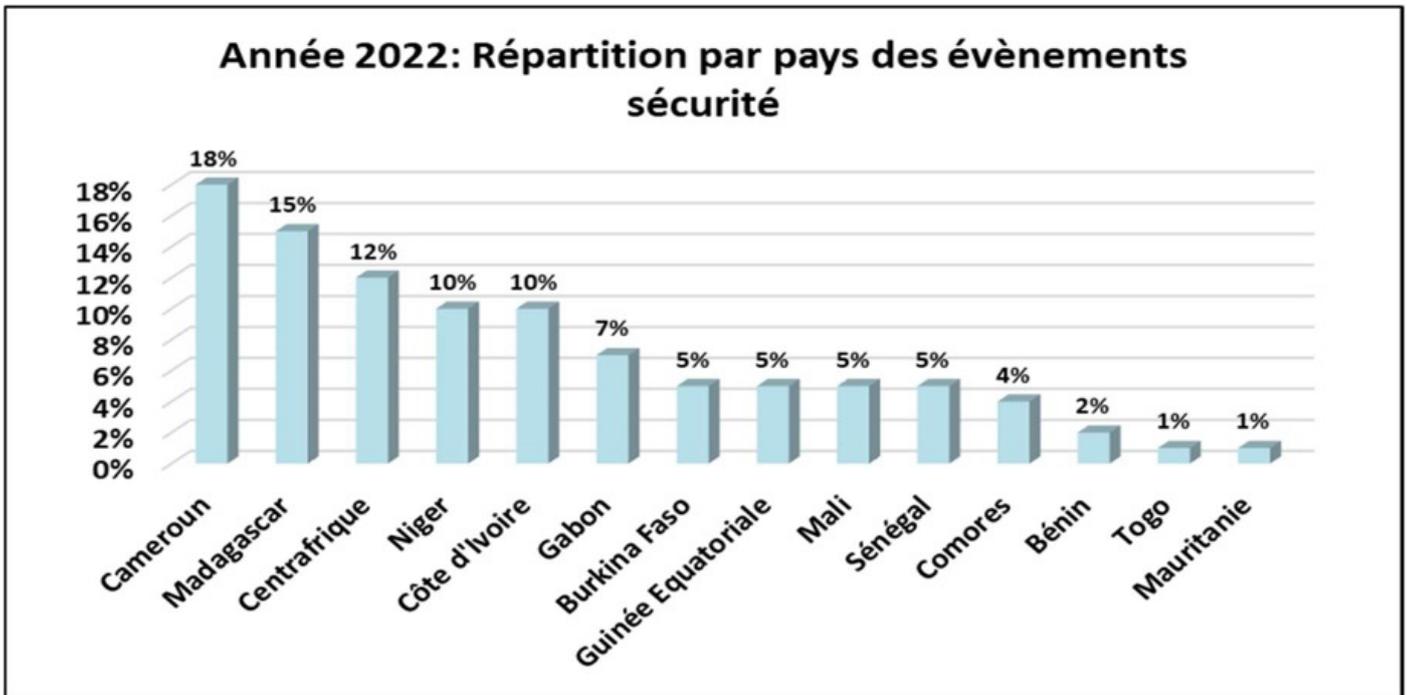
Nombre de protections réalisées par l'ensemble des centres opérationnels.

Comparaison: année 2021 et 2022

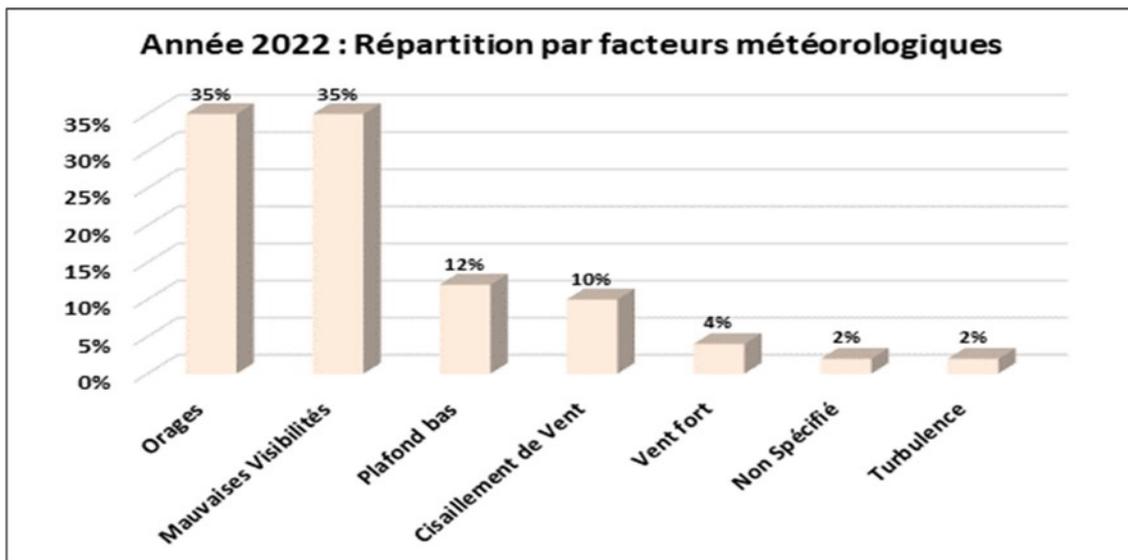


▣ Les événements sécurité ATS imputables aux conditions météo.

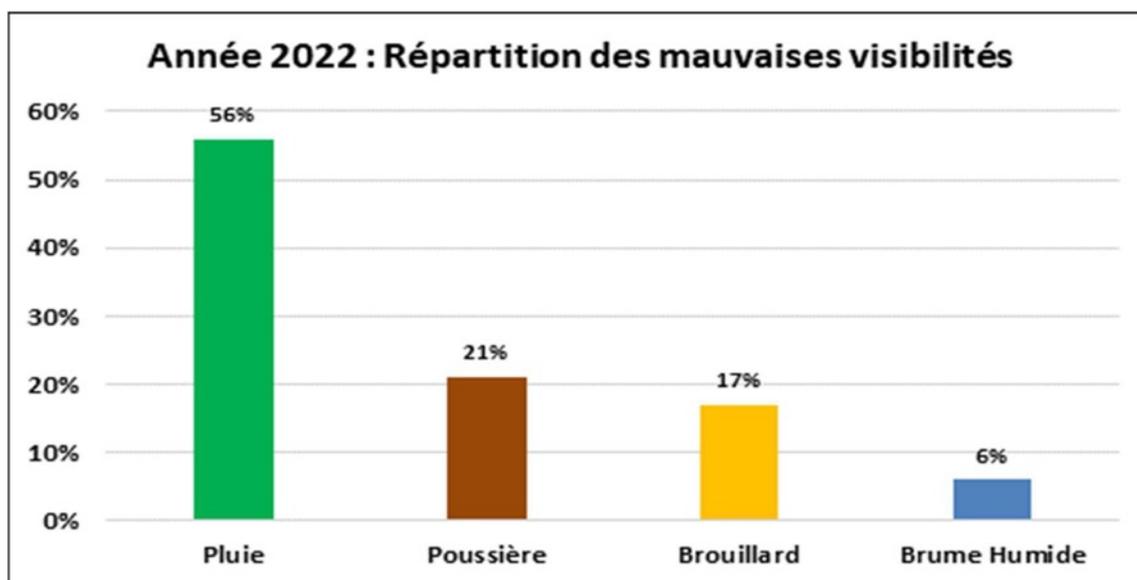
Au total, 247 événements sécurité imputables aux conditions météorologiques ont été répertoriés sur l'ensemble de la zone ASECNA au cours de cette année contre 215 en 2021 soit une augmentation de 14,9%.



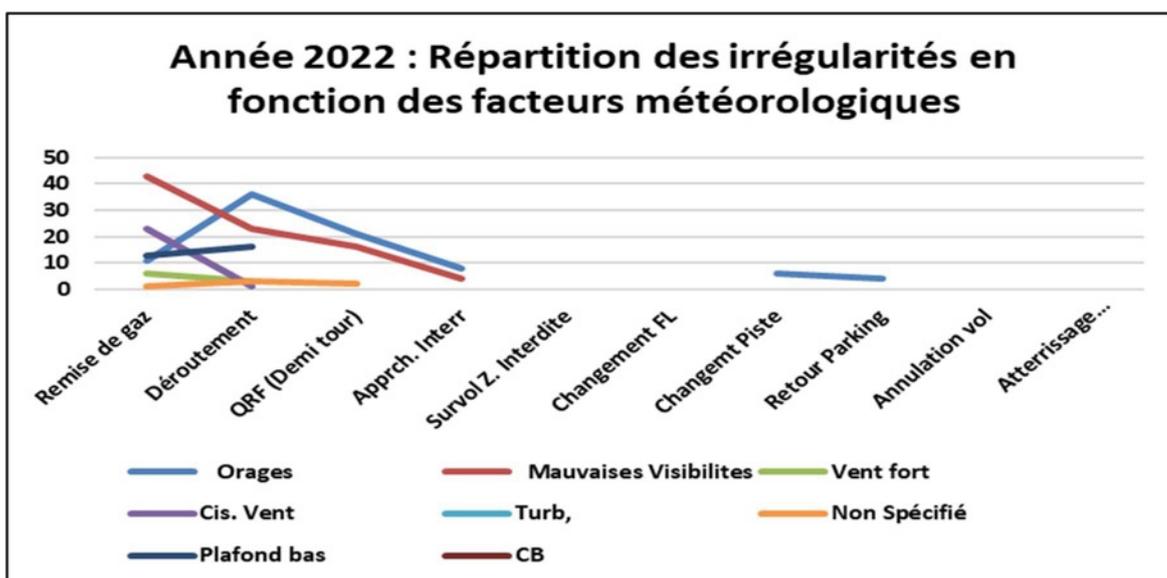
Les remises des gaz, les déroutements et les demi-tours (QRF) constituent les principaux événements sécurité de l'année 2022, engendrés par les facteurs météorologiques.



Les mauvaises visibilités (35%) et les orages (35%) constituent les principales causes des irrégularités enregistrées en 2022. Le vent (cisaillement, vent fort et turbulence) a engendré 16% des irrégularités de 2022. Le plafond bas fait partie des facteurs météorologiques observé en 2022 et ayant engendré 12% des irrégularités.



La pluie est à la base de plus de la moitié (56%) des irrégularités causées par les mauvaises visibilités.



Suivi des actions issues de l'enquête satisfaction client 2021

Sur les cinq (05) actions issues de l'enquête satisfaction clients 2021, trois sont clôturées et deux sont en cours de mise en œuvre. Les actions en cours sont liées à l'exploitation du SAAPI à Ouagadougou, Bangui, Ivato et Nouakchott et à l'installation d'un équipement de détection de cisaillement de vent à Abidjan.

Exploitation du système Earth Networks

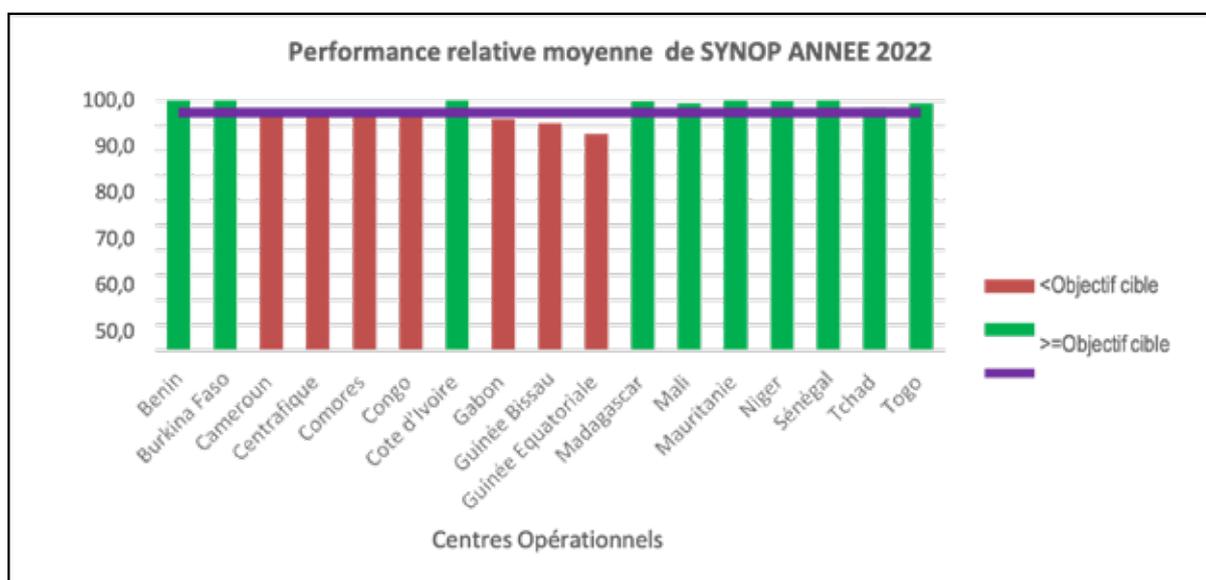
Les actions suivantes ont été réalisées en 2022 :

- Rédaction et validation de la directive d'exploitation du système Earth Networks (RDIPE-MET DIR-C.3.3) et des procédures associées ;
- 1er au 30 juin 2022 : Campagne d'évaluation opérationnelle des services rendus par le système Earth Networks installé dans les centres opérationnels. Les centres opérationnels ont fait ressortir que le système Earth Networks est très performant et efficace.

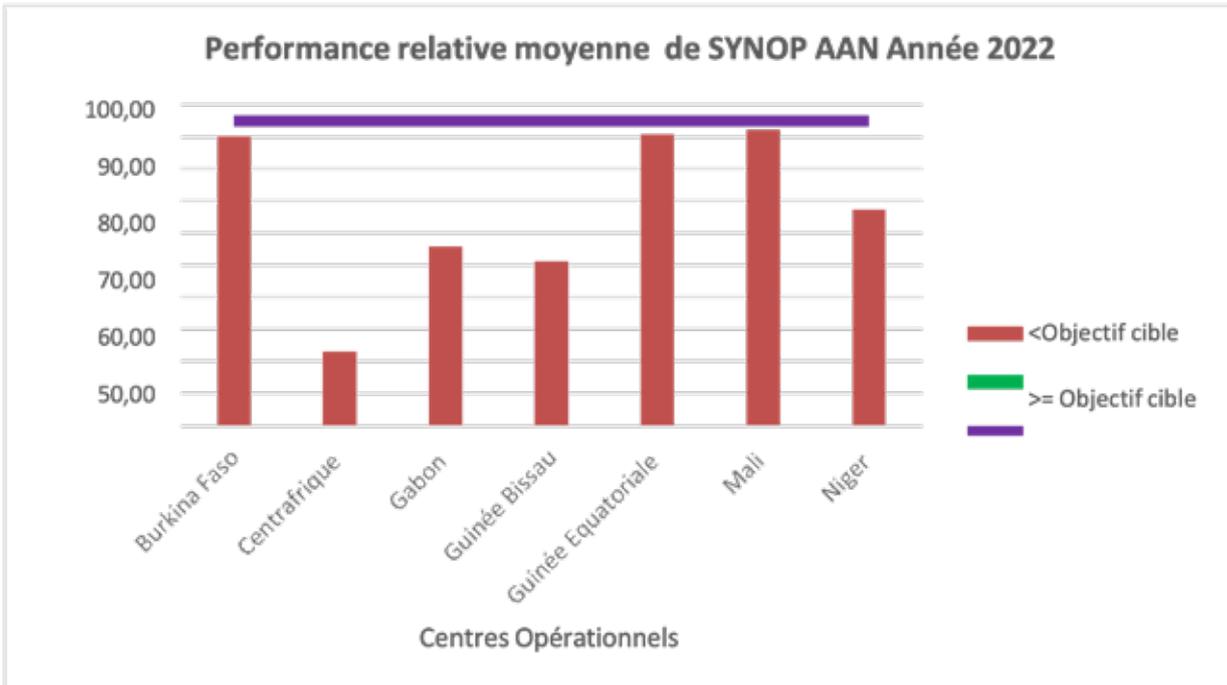
Service Développement/Exploitation Réseaux MA

L'année 2022 est caractérisée par :

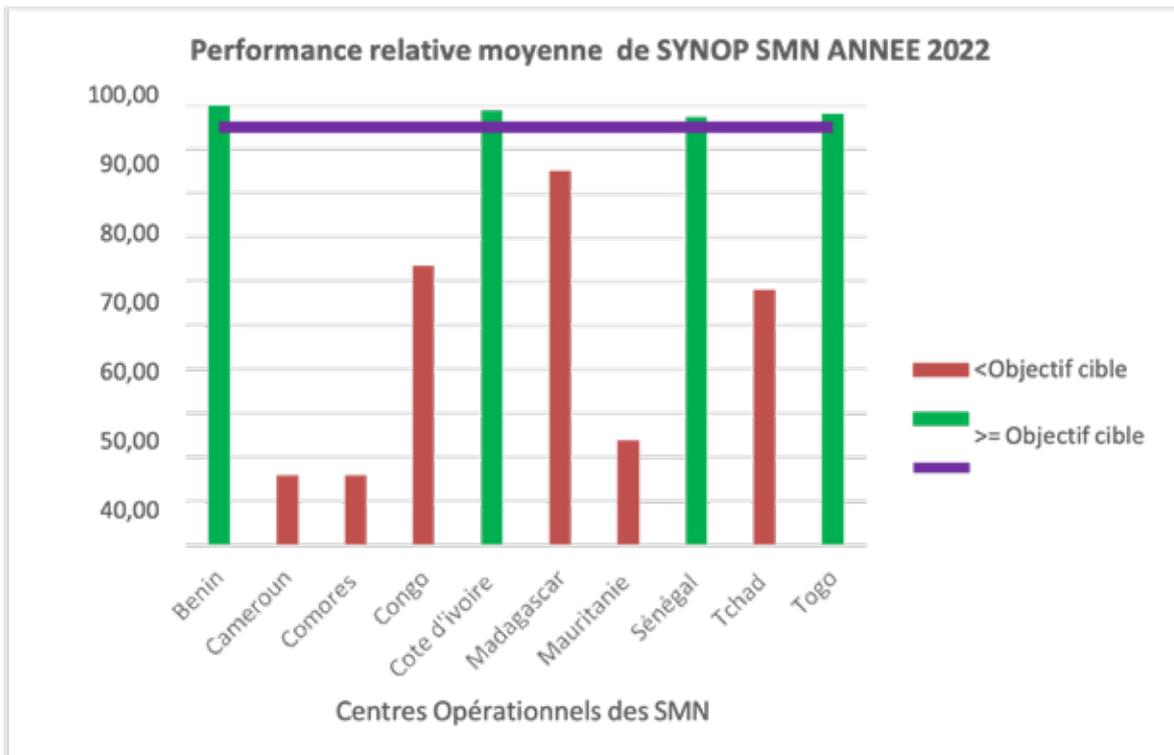
- La transmission par les stations d'observation synoptiques, des messages SYNOP horaires en mode test depuis le 1er juin 2022 ;
- L'installation d'un nouveau générateur électrolytique à Ndjaména ;
- L'exploitation des Systèmes Automatiques d'Observation Synoptique en parallèle avec les instruments classiques à Niamey, Agadez, Douala, Yaoundé, Garoua, N'Gaoundéré, Libreville, Mvengué, Port Gentil, Man, Tambacounda, Taolagnaro et Moroni ;
- La formation des experts en étalonnage de l'Océan Indien et de l'Afrique centrale sur l'exploitation des bancs de calibration des baromètres numériques
- La 2ème réunion avec les gestionnaires des stations d'observations synoptiques gérées par les AAN.
- Dans le cadre de la supervision des stations d'observations météorologiques, un suivi des performances a permis d'établir que :
- La performance moyenne des stations d'observation synoptique en surface relevant des activités communautaires en 2022 est de 96,48%. Elle est légèrement au-dessus du seuil de 95%. Des contreperformances ont été enregistrées au Cameroun, en Centrafrique, aux Comores, au Congo, au Gabon, en Guinée Equatoriale et en Guinée Bissau. Les principales difficultés rencontrées sont liées au problème de transmission des données et au sous-effectif des observateurs



- La performance moyenne des stations relevant des activités nationales au cours de l'année 2022 est de 67,19% soit une baisse d'environ 10% par rapport à l'année 2021. La plus faible performance a été enregistrée en Centrafrique (22,87%). Elle est due à la vétusté du réseau et aux stations fermées depuis la crise socio-politique en Centrafrique.

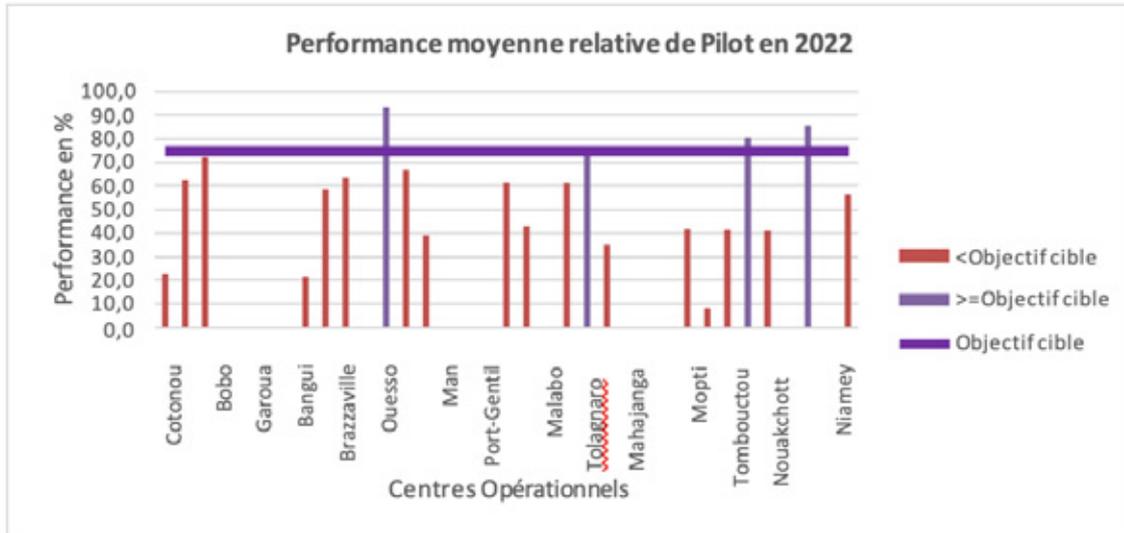


- La performance moyenne des stations relevant des services météorologiques nationaux au cours de l'année 2022 est de 65,60% contre 62,42% en 2021. Les SMN du Benin, de la Côte d'ivoire, du Sénégal et du Togo ont relevé des performances supérieures au seuil de 95%. Ailleurs, les performances sont en dessous de ce seuil. Les plus faibles performances ont été enregistrées au Cameroun (15,80%) et aux Comores (15,84%).



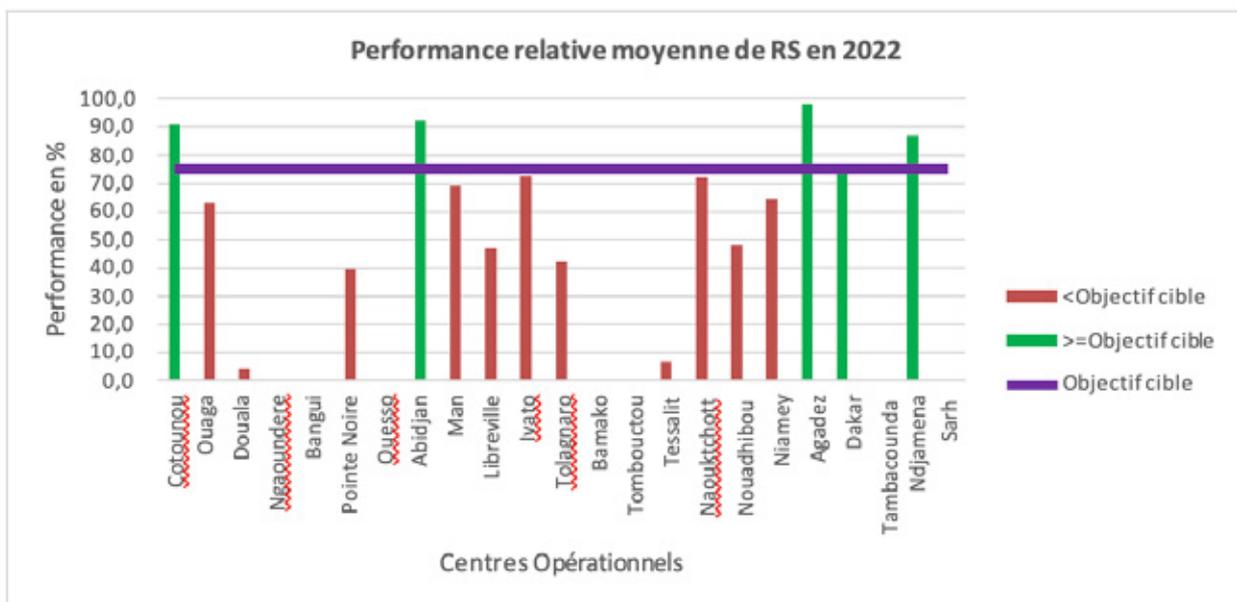
● La performance moyenne du réseau des stations d'observation en altitude PILOT de l'année 2022 est 39,09% contre 29,77% en 2021. Elle est en hausse d'environ 10% mais reste en dessous du seuil de 75%. Les principales difficultés rencontrées en cours d'année sont de divers ordres :

- ▮ Matériel : pannes du générateur, générateur électrolytique non installé, panne antenne GPS du système de sondage.
- ▮ Consommables : Rupture de sondes ps-15, de ballons, et de produits fongibles.
- ▮ Humain : sous-effectif des observateurs ;
- ▮ Autres : Bâtiments en réhabilitation ; Bâtiments saccagés.



● La performance moyenne du réseau des stations de radiosondage de l'année 2022 est de 50,56% contre 39,44% en 2021. Elle est en hausse d'environ 11% par rapport à l'année 2021. Les performances des stations de Cotonou, Abidjan, Agadez, Dakar et Ndjaména sont au-dessus du seuil de 75%. Les principales difficultés rencontrées sont :

- ▮ Matériel : problèmes au niveau du générateur, dysfonctionnement de GRAWMET ;
- ▮ Consommables : manque de gaz, rupture de ballons ;
- ▮ Humain : sous-effectif des observateurs ;
- ▮ Autres : bâtiments en réhabilitation, abri en gonflement en cours ; bâtiments saccagés.



Au titre du SMI MET

- Enquête de satisfaction des clients (Taux de satisfaction 2021 : 98,4%) ;
- Evaluation du plan d'action : 90% d'actions réalisées ;
- Traitement des ACAP : 52% d'ACAP traitées, 48% en cours de réalisation ;
- Réalisation objectifs 2022 : 74% atteints, 15% partiellement atteints et 10% non atteints



AGENCE POUR LA SECURITE
DE LA NAVIGATION AERIE
EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR

MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

41





AGENCE POUR LA SECURITE
DE LA NAVIGATION AERIE
EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR

CONTROLE EN VOL

43





Le Contrôle en vol

Dans le cadre des recommandations de l'OACI, une des missions de l'Agence consiste à effectuer le contrôle périodique, ou lors de leur mise en service, de tous les équipements d'aide à la navigation et à l'atterrissage, et à la validation en vol des procédures de vol.

Depuis 1974, l'ASECNA s'est dotée de moyens autonomes pour effectuer ces contrôles et son activité s'étend aujourd'hui sur une grande partie du continent africain ainsi que dans certains pays de l'Océan Indien et de la zone Antilles. Cette extension du champ d'activité de l'Agence a été rendue possible grâce à l'acquisition d'un ATR42 en 1988 dont le rayon d'action permettait de couvrir de longues distances et qui a assuré les activités jusqu'en décembre 2021. Un deuxième avion de calibration neuf de type Cessna Citation Sovereign+ C680 du constructeur TEXTRON AVIATION, a été livré en septembre 2020, équipé d'un banc de calibration dernière génération AFIS1310 d'Aérodats. Cet aéronef a assuré seul depuis sa mise en exploitation tous les engagements de l'Agence.

En outre, l'utilisation d'un banc de mesure numérique, couplé à un système de positionnement par GPS très performant, permet à l'Agence de fournir des prestations de grande qualité et de disposer désormais d'une reconnaissance certaine de son savoir-faire en la matière au sein de la communauté aéronautique internationale.

Missions

Sous l'autorité du Directeur Général, le Service Contrôle en Vol a en charge la définition, l'exploitation et l'évolution des systèmes de mesures embarqués. Il gère le programme opérationnel de contrôle en vol des aides selon les périodicités et directives fixées par l'Agence ou conformément aux accords avec les pays et organismes tiers.

Le Service Contrôle en Vol est chargé d'assurer l'exploitation (fourniture des équipages, opérations aériennes, assistances escale, entretien) des moyens aériens mis à sa disposition pour assurer sa mission.

Effectifs

L'effectif au 31/12/2022 est de 13 agents répartis comme suit :

- 1 Chef Service Contrôle en Vol avec rang de Chef de Département
- 3 Cadres Calibration (Ingénieurs CEV)
- 5 Pilotes
- 3 Cadres Maintenances (2 mécaniciens et 1 avionique)
- 1 Cadre Maintenance chargé d'animer la qualité

Récapitulatif des missions calibrations effectuées en 2022

Descriptions	Objectifs	Observations
Heures de vols	740 Heures	567 Heures au total soit 77%
Jours de missions planifiés	188 Jours	173 Jours soit 92%
Heure de vol par jour	5H	3H50 en moyenne L'optimisation des mises en place et des calibrations a permis de réduire la moyenne des heures de vols.

Le planning des missions en 2022 a permis de couvrir un large rayon d'action, couvrant les besoins des pays membres en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et dans l'océan Indien, mais aussi de pays hors espace ASECNA à l'instar du Rwanda, du Mozambique, de la Réunion et de la Guinée Conakry, ou de sociétés comme la SODEXAM et la Compagnie de pétrole du Cameroun.

Tableau : Répartition des stations calibrées au 31/12/2022

ANNEE 2012		PRESTATIONS INTERNES		PRESTATIONS EXTERNES	TOTAL
		ARTICLE 2	ARTICLE 10		
Nombre de calibrations	Prévu (a)	220	45	85	350
	Réalisé (b)	258	31	40	329
Taux de réalisation (b)/(a)*100		117%	69%	47%	94.00%

Le taux de réalisation s'élève en 2022 à 94%, avec des recettes de 500 886 680 FCFA au niveau des clients externes et des Activités Aéronautiques Nationales (Article 10).

Cette performance a été réalisée nonobstant quelques facteurs limitant, à savoir :

- ▣ La mise en place de nouvelles règles de paiement (100% avant la prestation de calibration) et le nouveau taux horaire d'heure de vol (5500 euros pour les clients externes et 4500 euros pour les clients Article 10) ;
- ▣ L'immobilisation de l'avion laboratoire de Juillet à fin Août 2022 ;
- ▣ La programmation des formations du personnel du CEV ;
- ▣ Les pannes d'équipements d'aide à la navigation sur certains sites ASECNA

Récapitulatif global des activités réalisées en 2022

- * Mûrissement sur aéronef des qualifications de tous les pilotes sur le CESSNA CITATION SOVEREIGN+
- * Mûrissement sur machine de tous les techniciens de maintenance restants pour le CESSNA CITATION SOVEREIGN+
- * Full exploitation du CESSNA C680 immatriculé 6V-CEV
- * Formation d'un second Commandant de Bord calibration
- * Formation pour la qualification d'un nouvel ingénieur CEV
- * Formation du responsable et du cadre qualité pour le CESSNA CITATION SOVEREIGN+
- * Poursuite de la qualification OJT du pilote et AEL en cours
- * Montée en heures des OPL équipages de conduite, des ingénieurs CEV et des techniciens de maintenance sur le nouvel avion laboratoire CESSNA CITATION SOVEREIGN+ équipé du banc de calibration AEROFIS ;
- * Mise à jour du MANEX et acceptation par l'ANACIM- Manuel d'Activités Particulières prenant en compte la radiation de l'ATR42-300 et notre liste actuelle effective de flotte composée uniquement du nouvel avion laboratoire CESSNA CITATION SOVEREIGN+ équipé du banc de calibration AEROFIS ;
- * Diverses inspections, audits (ANACIM, AAMAC etc..) de supervision du Certificat de Travail Aérien (CTA) qui se sont toutes soldées par ZERO écart.
- * La réforme, le retrait et radiation de l'ATR-42-300 au 31/12/2021 du registre et sa cession au SENEGAL suivi de la

transmission des pièces de rechanges, outillage et documentation technique avion et navigabilité à l'ARMEE DE L'AIR.

- * Accompagnement-conseils suite instructions DGDD à l'ARMEE DE L'AIR pour l'ATR-42-300.
- * Etoffement des effectifs cf aux effectifs optimums. Remplacement de l'Ingénieur ICV admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le Service Contrôle en Vol de l'ASECNA a atteint un niveau de performances mondialement reconnu, avec un laboratoire de dernière génération AEROFIS permettant d'atteindre des précisions de calibration de l'ILS de catégorie 3.

Cela a permis, en plus de la calibration des équipements propres à l'ASECNA, de générer des recettes substantielles au profit de l'Agence de l'ordre de **501 Millions de francs CFA**.

L'acquisition et la mise en liste de flotte du nouvel avion CESSNA C680 laboratoire dont la performance est prouvée et reconnue de tous nos ETATS et CLIENTS et le professionnalisme de son personnel technique navigant et en base constituent des atouts majeurs qui contribueront à assurer la conformité des NAVAIDs des pays membres de l'ASECNA de développer la confiance des clients tant internes qu'externes, toutes choses qui contribueront à l'atteinte de la vision DGDD de AFRIQUE CONTROL.

L'activité de Calibration est en pleine progression technologique, tant sur le plan du laboratoire que des équipements CNS à calibrer, nécessitant la mise en oeuvre de nouvelles fonctionnalités. Une veille technologique (exemple des drones utilisables en calibration) et une adaptation permanente seront toujours de mise afin d'assurer la conformité de l'Agence vis-à-vis des exigences règlementaires et démontrer son leadership dans ce domaine.



AGENCE POUR LA SECURITE
DE LA NAVIGATION AERIE
EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

47





POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La stratégie de réalisation des investissements est toujours en conformité avec le Plan d'Orientation Stratégique 2018-2032 approuvé par la résolution N° 2017 CM 61-7 qui vise l'adéquation entre les investissements à réaliser compte tenu de l'évolution des exigences technologiques, les besoins opérationnels des parties prenantes (Etats membres et usagers) ainsi que la capacité réelle de mobilisation des ressources financières.

Le PSE 2018-2022 adopté par résolution N°2017 CM 61-8 du 29 juillet 2017 pour un montant 423,697 Mds de FCFA, qui arrive en son terme cette année

a été convenablement suivi.

Exécution du PSE en 2022

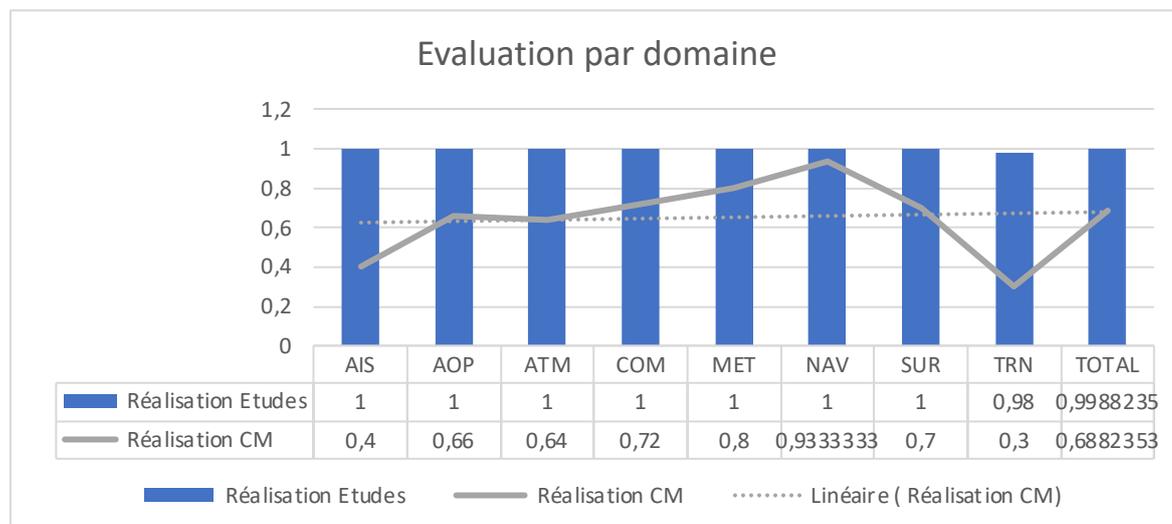
En début d'année, la Direction Générale a clôturé les 35 lignes de projets relatifs à son plan de passation des marchés.

D'un montant de 74 081 Mrds de FCFA annuel, validé au niveau du PPM, pour une prévision d'engagement à la fin de l'année 2022, le montant de 58 553 699 114 CFA a été ordonnancé. Soit 79% du montant prévu.

Le tableau ci-dessous donne la répartition par domaine :

DOMAINE	NOMBRE DE LIGNE DE PROJETS	POURCENTAGE D'ÉTUDES	POURCENTAGE DE RÉALISATION	MONTANT
AIS	1	100%	40%	0
AOP	10	100%	66%	7 675 871 665
ATM	5	100%	64%	8 321 554 527
COM	5	100%	72%	5 584 787 469
MET	6	100%	80%	3 861 619 474
NAV	3	100%	93%	25 228 874 787
SUR	2	100%	70%	3 880 991 192
TRN	2	99%	54%	4 000 000 000
Total	35	99,9%	68,8%	58 553 699 114

L'évaluation graphique ci-dessous donne une visibilité plus claire de la bonne conduite de l'exécution et la finalisation du PSE 2018-2022.



Projets finalisés en 2022

- VSAT de GAO
- Meuble CCR de Niamey
- Centrale de Bangui
- Balisage de Moroni
- Campagne WGS84
- Base SLI de Mopti
- Centrale Electrique de Bangui
- Cité des stagiaires de l'EAMAC
- Centrale Electrique de Garoua
- Centrale Electrique de Niamtougou
- SSLI de Bangui
- Radar de Bangui1
- Radar de Bangui2
- Equipement de commutation de message AMHS
- Centrale Electrique de Toamasina
- Centrale Electrique de Yoff
- Chaine radio
- Plan urgence Bangui
- Centrale Electrique de Lomé
- Cisaillement vent non convectif de Nouakchott

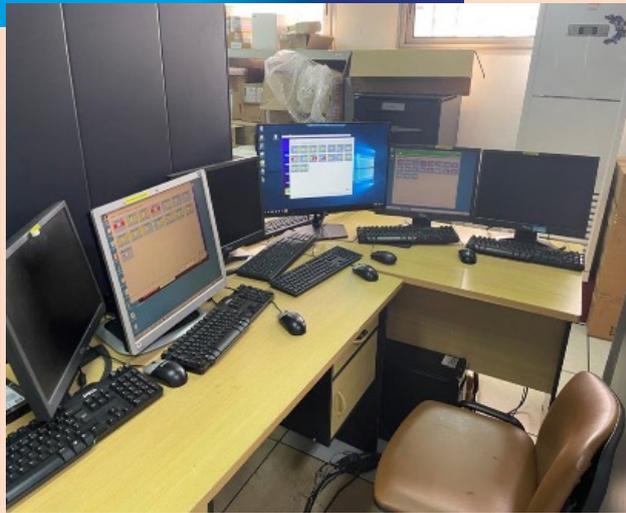
* Centrale électrique Niamtougou



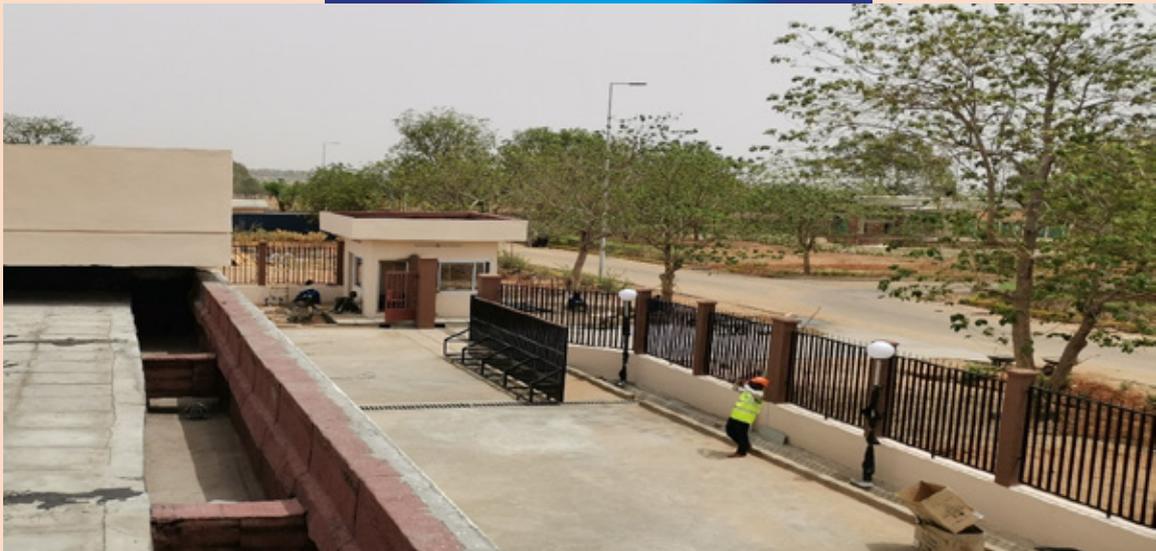
* Centrale Electrique de Toamasina (Mise en œuvre avril 2022)

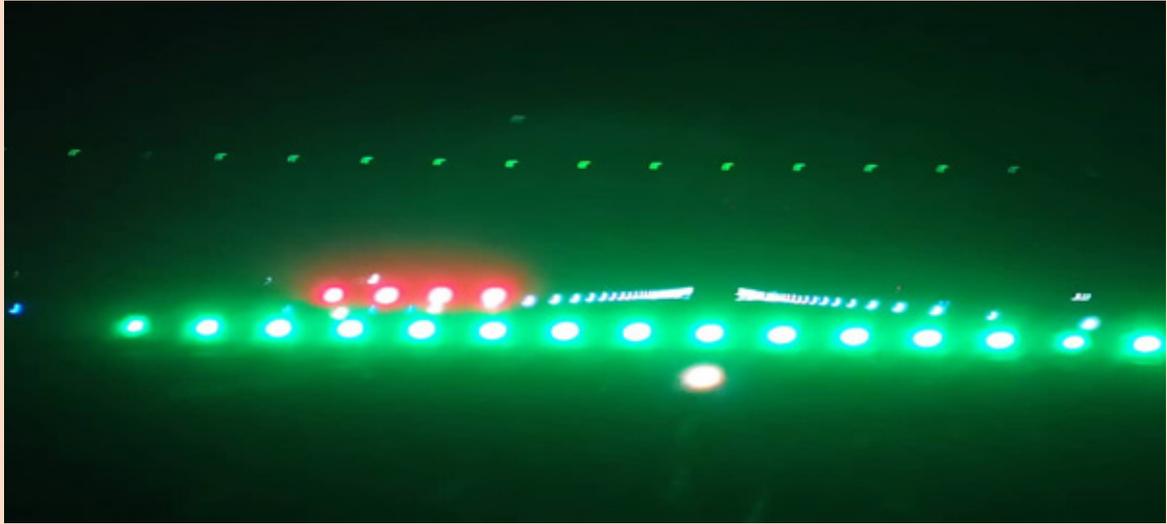


* Equipement de commutation de message AMHS

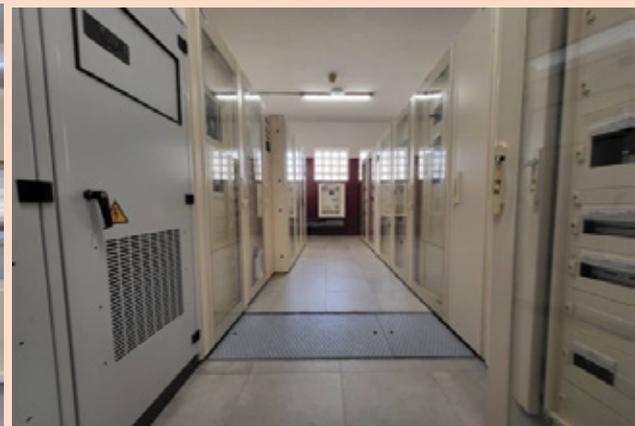


* Centrale Electrique de Garoua





* Centrale Electrique de Yoff





*** Chaine radio**



*** Plan urgence Bangui**



* Centrale Electrique de Lomé



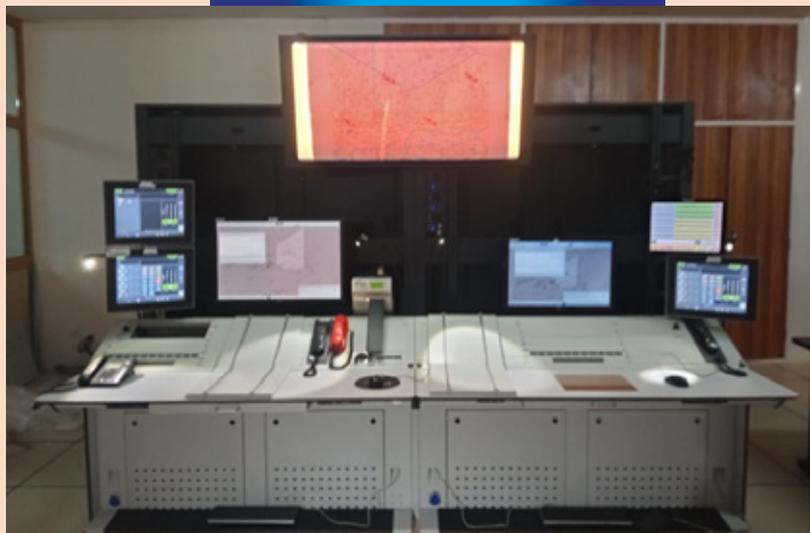
* Cisaillement vent non convectif de Nouakchott



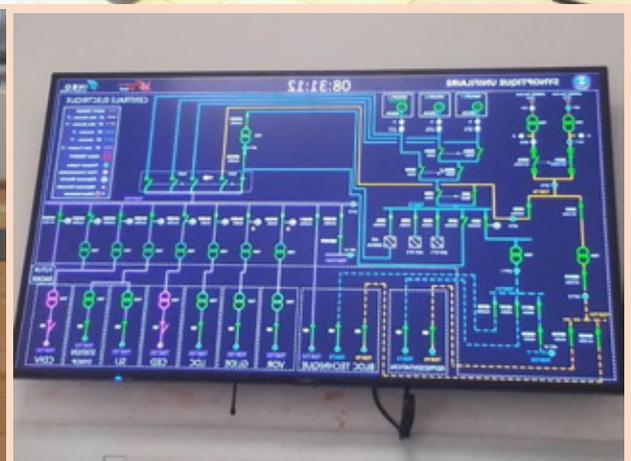
* VSAT de GAO



* Meuble CCR de Niamey



* Centrale de Bangui



* Base SLI de Mopti



* Radar de Bangui



Marchés signés en 2022

- Construction Nouvelle Représentation de Malabo.
- Construction Nouvelle Représentation de Cotonou.
- Réhabilitation de la centrale électrique, du réseau électrique et de télécommande Sahr
- Construction Caserne SLI avec Dispositif de Ravitaillement en Eau et Emulseur (DREEM) et voies de desserte de Bamako.
- Construction Caserne SLI avec Dispositif de Ravitaillement en Eau et Emulseur (DREEM) et voies de desserte de Moroni.
- Construction d'un DREEM, d'une caserne et de voies de servitude (Travaux de réhabilitation et de réaménagement de la Base SLI) de Mahajanga.
- Construction et équipement d'un nouveau bloc technique de Moroni.
- Construction d'un bloc Technique et d'une tour de contrôle : volet équipements de Cotonou.
- Fourniture, livraison, installation, essais et mise en service opérationnel des commutateurs RSFTA/AMHS destinés aux centres de SAO TOME et EAMAC.
- Acquisition d'équipements pour le réseau VDI du Siège.
- Remplacement Dispositif d'Enregistrement et de Relecture des Communications (DERC)
- Acquisition système de production d'hydrogène (chimique et/ou électrolytique).
- Construction d'un abri de production d'hydrogène et de gonflage de ballons météorologiques avec un forage d'eau équipé de Douala.
- Construction d'une station, d'un parc, d'un abri de production d'hydrogène et de gonflage de ballons météorologiques et d'un forage d'eau équipé (Y compris les repères de visibilité diurnes et nocturnes) de Port Gentil et Mvengue.
- Renouvellement des Systèmes Automatiques d'Observations Météorologiques d'Aérodrome (SAOMA).
- Acquisition des Systèmes de détection de cisaillement de vent de basse couche.
- Remplacement des DME en route.
- Mise à niveau des équipements de surveillance et de communication du Radar de Malabo.

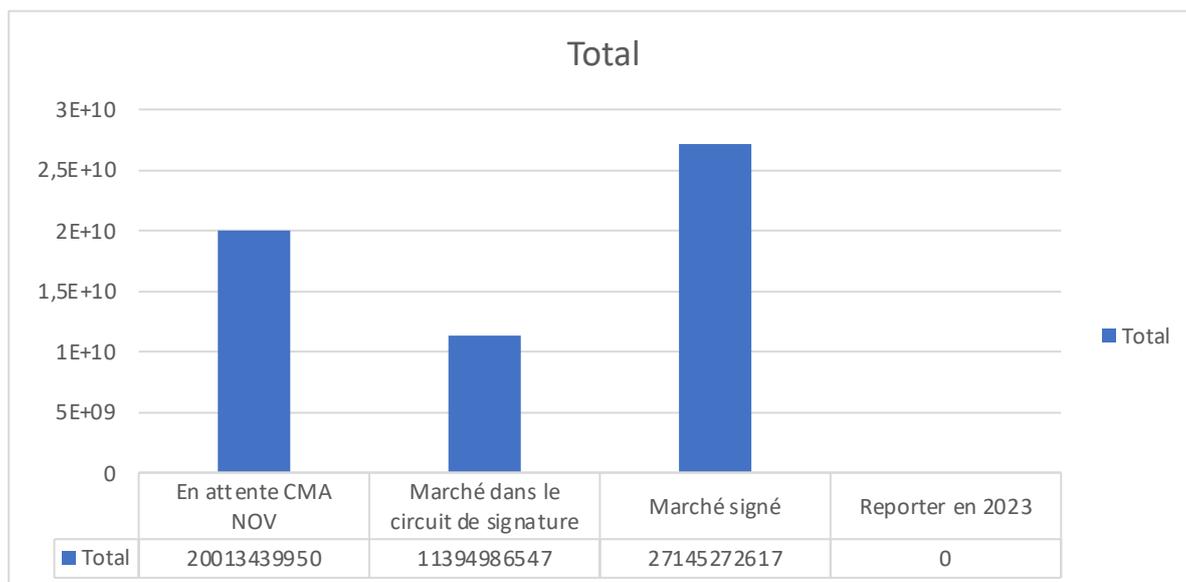
Projets en attente de la Commission des Marchés

- Acquisition des données topographiques de terrain (données eTOD, AMDB et plan de masse) du Siège.
- Fourniture, installation et mise en service des alimentations solaires photovoltaïques autonomes pour les stations VOR.
- Renouvellement du système ENERGIE de la station VSAT (Champs PV, convertisseurs, batteries, etc.) de Antsiranana, Toliary et Tolagnaro.
- Construction et équipement du Bloc Technique à Brazzaville (volet équipement)
- Construction et équipement d'un nouveau bloc technique à Bissau.
- Optimisation et modernisation du réseau AFISNET (migration sous IP, upgrade, interopérabilité avec SADC, NAFISAT, CAFSAT ; liaison NDJ-centres NAMA adjacents)
- Equipements pour l'amélioration de la communications vocales VHF (par support VSAT ou non).
- Equipements pour l'amélioration de la communications vocales VHF (par support VSAT ou non).
- Mise à jour logiciels SADIS, MSG, et BRDO et remplacement des équipements (BRDO)
- Modernisation et harmonisation matériels et logiciels des équipements TOPSKY.
- Construction et équipement d'une Centrale Electrique mixte, réseaux électriques de l'EAMAC.

Projets reportés en 2023

- Construction de logements d'astreinte de Moroni
- Mise en œuvre d'un Système de Sécurité de l'Information (SSI)
- Construction et Equipements du Bloc technique et Tour de Bangui
- Acquisition d'un simulateur de feu de l'ERSI

Graphique d'évaluation de la situation des Projets



CONCLUSION

Le fonctionnement des services techniques a enregistré une activité intense au cours du dernier trimestre de l'année 2022.

La bonne exécution du PSE 2018-2022 montre une bonne maîtrise des ressources allouées.



AGENCE POUR LA SECURITE
DE LA NAVIGATION AERIE
EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR

FINANCES ET COMPTABILITE

61





FINANCES ET COMPTABILITE

Les tableaux d'équilibre ci-dessous présentent de façon synthétique, d'une part, au titre de la section de fonctionnement, l'ensemble des recettes réalisées et des dépenses exécutées et, d'autre part, au titre de la section d'investissement, la totalité des ressources mobilisées et les emplois exécutés.

A- EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES						PRODUITS					
GM	Intitulé	Budget Initial 2022	Budget Rectificatif Juillet 2022	Exécution 2022	Taux % Exécution Budget rectifié	GM	Intitulé	Budget Initial 2022	Budget Rectificatif Juillet 2022	Exécution 2022	Taux % Exécution Budget rectifié
60	Achats de matières et fournitures	10 833	10 983	10 827	98,58%	706	Redevances aéronautiques	164 882	164 882	171 155	103,80%
61	Transports	11 383	12 113	13 002	107,34%	707	Redevances extra-aéronautiques	2 412	2 412	3 806	157,78%
62	Services extérieurs	15 017	15 017	15 724	104,71%	70	PRODUITS D'EXPLOITATION	167 294	167 294	174 961	104,58%
63	Autres services extérieurs	8 339	8 519	6 242	73,27%						
64	Impôts et taxes	55	58	55	95,23%	718	Subventions d'exploitation	500	854	0	0,00%
65	Autres charges	5 356	5 206	4 721	90,69%	75	Produits divers			676	
66	Charges de personnel	84 449	84 449	82 199	97,34%						
67	Frais financiers et charges assimilées	8 414	7 500	6 721	89,61%	774	Produits financiers et assimilés	2 000	2 000	2 465	123,26%
CHARGES DECAISSABLES		143 846	143 845	139 490	96,97%	PRODUITS ENCAISSABLES		169 794	170 148	178 102	104,67%
65	Charges provisionnées	6 600	6 600	5 107	77,38%	75	Reprises charges provisionnées	21 716	21 716	3 360	15,47%
68	Dotations aux amortissements	53 000	53 000	43 148	81,41%	78	Reprises d'amortissements	0	0	0	
69	Dotations aux provisions	1 560	1 560	3 343	214,32%	797	Reprises des provisions	700	700	196	27,95%
81-83-85	Charges HAO	0	0	2 361		82-84-86	Produits HAO	11 000	11 000	17 380	158,00%
CHARGES NON DECAISSABLES		61 160	61 160	53 960	88,23%	PRODUITS NON ENCAISSABLES		33 416	33 416	20 936	62,65%
Total Charges hors imputation encaissable		205 005	205 005	193 450	94,36%	Total Produits hors imputation non décaissable		203 210	203 564	199 038	97,78%
SOLDE D'EXECUTION BUDGETAIRE		-1 795	-1 441	5 588							

Ci-après, l'exécution de la section d'investissement par sources de financement, suivant le **Tableau Emplois-Ressources (TER)** :

EMPLOIS	Budget Initial 2022 (BI)	Budget Rectificatif 2022 (BR)	Exécution 2022	Taux % Ex./BR	RESSOURCES	Budget Initial 2022 (BI)	Budget Rectificatif 2022 (BR)	Exécution 2022	Taux % Ex./BR
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0		Capacité d'autofinancement (CAF)	41 064	41 419	36 865	89,00%
Remboursement d'emprunt	16 667	16 667	16 667	100,00%	Ressources d'emprunts à mobiliser	30 000	9 700	0	0,00%
<i>Part en capital emprunt ECOBANK/AFC du 18/06/2019</i>	16 667	16 667	16 667	100,00%	<i>Emprunt ECOBANK/AFC du 18/06/2019</i>	0	0	0	
<i>Part en capital emprunt AFD CZZ230801A du 21/01/2019</i>					<i>Emprunt AFD CZZ 2308 01A du 19/01/2019</i>	10 000	9 700	0	0,00%
					<i>Nouvel emprunt AFD CZZ 284801K / SBAS</i>	10 000	0	0	
					<i>Nouveaux emprunts</i>	10 000			
Dépenses d'équipement de l'exercice	73 465	51 611	33 487	64,88%	Subventions d'équipement	6 164	310	258	83,23%
<i>Anciens PSE</i>	3 000	2 000	1 152	57,58%	<i>Subv.UE pour EGNOS /AFD CZZ 220601X du 13/02/2018</i>	310	310	258	83,23%
<i>PSE 2018-2022 actualisé</i>	70 465	49 611	32 335	65,18%	<i>Subv.UE, Contrat n°DCI/PANAF/426-928 du 20/10/2021</i>	854	0	0	
		0			<i>Subv.UE pour SBAS / AFD</i>	5 000	0	0	
Augmentation des immobilisations financières	0	0	0		Diminution des immobilisations financières	0	0	0	
TOTAL (1)	90 132	68 278	50 154	73,46%	TOTAL (1I)	77 229	51 429	37 123	72,18%
APPORT au FONDS DE ROULEMENT = (2)-(1)	0	0	0		PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT = (1)-(2)	12 903	16 849	13 031	77,34%

Ci-après, l'exécution de la section d'investissement par sources de financement, suivant le **Tableau des Autorisations d'ordonnement (TAO)**:

EMPLOIS	Budget Initial 2022	Budget Rectificatif 2022	Exécution 2022	Taux % Ex./BR	RESSOURCES	Budget Initial 2022	Budget Rectificatif 2022	Exécution 2022	Taux % Ex./BR
					Autofinancement	37 968	41 968	38 151	90,91%
Remboursement d'emprunt	16 667	16 667	16 667	100,00%	Financements externes	46 000	26 000	11 744	45,17%
Dépenses d'équipement de l'exercice	73 465	51 611	33 487	64,88%	Subventions d'équipement	6 164	310	258	83,14%
Augmentation des immobilisations financières	0	0	0		Diminution des immobilisations financières	0	0	0	
TOTAL (1)	90 132	68 278	50 154	73,46%	TOTAL (1I)	90 132	68 278	50 154	73,45%

Le budget de l'exercice 2022 a été exécuté comme suit :

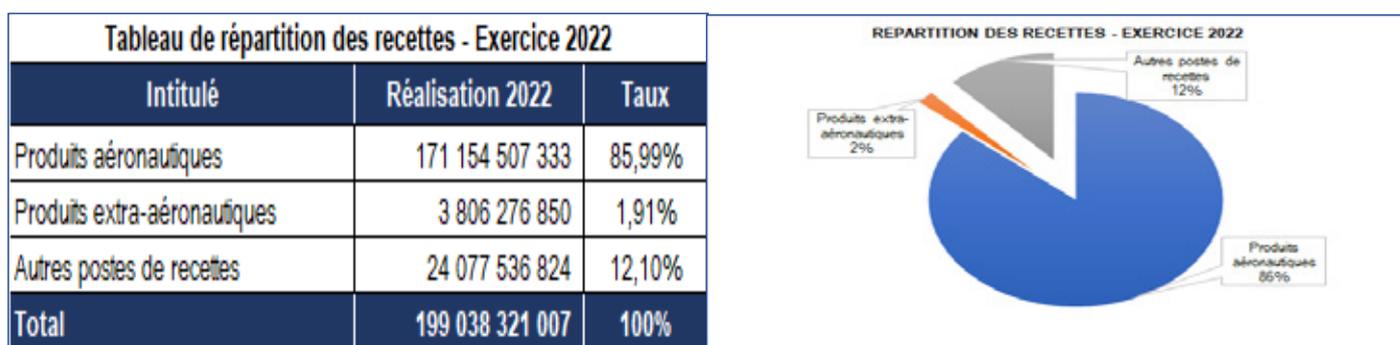
*** Section de fonctionnement :**

I- RECETTES

Les réalisations de **recettes** de l'exercice 2022 sont en nette progression par rapport à celles de l'exercice 2020 et 2021. Cependant, elles n'ont pas encore atteint celles de l'exercice 2019 qui est considéré comme année de référence. Cette évolution des recettes s'explique par la reprise progressive du trafic aérien.

Les recettes totalisent **199 038 MFCFA**, soit un taux de réalisation de **97,78%** des prévisions d'un montant de **203 564 MFCFA**. Comparées aux réalisations de 2019 (**237 455 MFCFA**), elles sont en régression de 16,18% mais comparées aux réalisations de 2020 (**158 900 MFCFA**) et de 2021 (**151 643 MFCFA**) elles sont en progression respectivement de **25,26%** et **31,25%**.

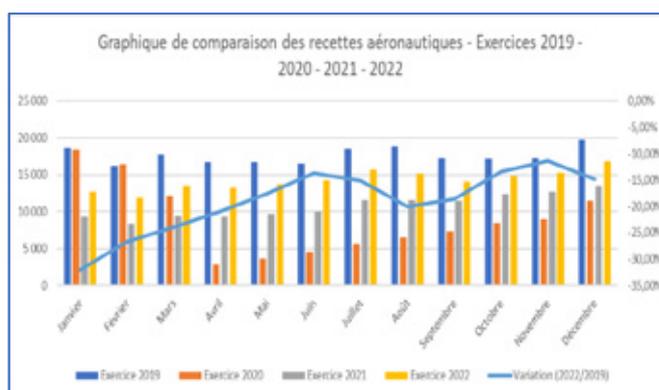
La **répartition des recettes entre les trois (3) principales composantes** (produits aéronautiques, produits extra-aéronautiques et autres postes budgétaires de recettes) est indiquée dans le tableau et le graphique ci-après :



Les recettes aéronautiques au cours de l'année 2022 ont connu une évolution normale et reflète globalement la saisonnalité du trafic aérien.

La comparaison des réalisations des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022 illustrée par le tableau et le graphique ci-dessous permet de mieux apprécier l'évolution des recettes au cours de l'exercice 2022 (N.B. : apparition du COVID-19 en mars 2020).

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Exercice 2019	18 686	16 224	17 736	16 685	16 709	16 520	18 519	18 916	17 278	17 168	17 226	19 725
Exercice 2020	18 390	16 453	12 223	2 763	3 596	4 547	5 699	6 519	7 344	8 508	8 986	11 494
Exercice 2021	9 311	8 364	9 385	9 308	9 658	10 012	11 597	11 588	11 493	12 338	12 724	13 487
Exercice 2022	12 687	11 885	13 498	13 205	13 770	14 251	15 722	15 137	14 069	14 872	15 259	16 799
Variation (2022/2019)	-32,10%	-26,74%	-23,89%	-20,86%	-17,58%	-13,74%	-15,10%	-19,98%	-18,57%	-13,37%	-11,42%	-14,84%



En termes de délai moyen de facturation de survol, il faut noter une amélioration significative enregistrée de 2016 jusqu'en juillet 2022 : 38 jours en 2016, 20 jours en 2017, 13 en 2018 et en 2019, 10 jours en 2020,

13 en 2021 et 12 jours en juillet 2022. À la suite de la cyberattaque intervenue le 09 septembre 2022 et ayant entraîné une indisponibilité du logiciel FREDA pendant près de deux (2) mois, des actions de rattrapage de la facturation ont amené le délai moyen de facturation en 2022 à 32 jours contre 13 jours en 2021.

II- DEPENSES

En ce qui concerne les **dépenses de fonctionnement**, leur évolution de 2017 à 2022 est matérialisée dans le tableau et le graphe ci-après (en MFCFA) :

Compte GM	Charges	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exercice 2022		
							Prévision	Exécution 2022	Taux d'exécution
60	Achats de matières et fournitures	11 496	11 278	11 097	9 976	9 485	10 983	10 827	98,58%
61	Transports	11 749	9 850	16 394	8 744	10 224	12 113	13 002	107,34%
62	Services extérieurs	10 984	9 906	14 313	14 362	13 928	15 017	15 724	104,71%
63	Autres services extérieurs	4 664	6 569	7 178	4 802	6 229	8 519	6 242	73,27%
64	Impôts et taxes	20	30	36	53	35	58	55	95,23%
65	Autres charges	11 000	3 126	16 404	31 468	9 642	11 806	9 828	83,25%
66	Charges de personnel	99 827	95 712	93 080	89 885	80 596	84 449	82 199	97,34%
67	Frais financiers et charges assimilées	3 143	1 350	1 528	7 437	7 041	7 500	6 721	89,61%
68	Dotations aux amortissements	28 139	42 402	38 080	39 584	39 663	53 000	43 148	81,41%
69	Dotations aux provisions	460	401	1 072	3 078	217	1 560	3 343	214,32%
81-83-85	Charges HAO	24	0	0	0	0	0	2 361	-
Total des dépenses de fonctionnement		181 505	180 625	199 184	209 388	177 059	205 005	193 450	94,36%
Evolution des dépenses de Fonctionnement		-4,20%	-0,48%	10,27%	5,12%	-15,44%		9,26%	

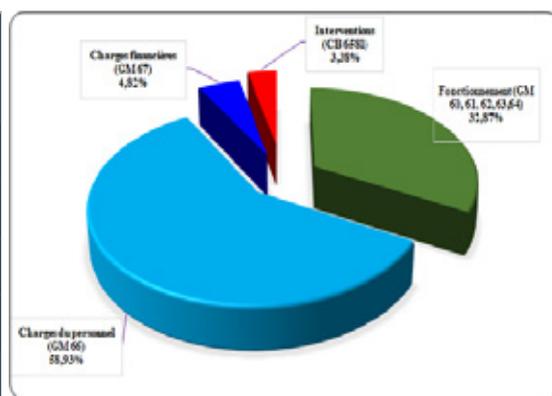
De ces situations, il ressort **qu'au 31 décembre 2022**, les charges ont été exécutées à un montant de **193 450 MFCFA**, soit un taux d'exécution de 94,36% des prévisions (**205 005 MFCFA**).

Comparées à celles de l'exercice 2021 d'un montant de **177 059 MFCFA**, elles sont en progression de **9,26%**, mais en baisse de **2,88%** comparées à celles de l'exercice 2019 (**199 084 MFCFA**).

Sur ce montant exécuté de **193 450 MFCFA**, les dépenses (charges décaissables) ont été engagées pour un montant total de **140 953 MFCFA**, soit **97,99%** de l'enveloppe d'Autorisations d'Engagement (AE) d'un montant de **143 845 MFCFA** et ordonnancées à hauteur de **139 490 MFCFA**, soit **98,96%** des dépenses engagées (**140 953 MFCFA**) et **96,97%** des prévisions de **143 845 MFCFA** (décaissables).

La répartition des charges entre les quatre (4) principales composantes (fonctionnement courant, intervention, personnel, charges financières) est indiquée dans le graphique ci-après :

Intitulé	Budget rectifié	Réalisation	% Exéc/Budg	% Total Réel
Fonctionnement (GM 60, 61, 62, 63,64)	46 690	45 849	98,20%	32,87%
Charges du personnel (GM 66)	84 449	82 199	97,34%	58,93%
Charges financières (GM 67)	7 500	6 721	89,61%	4,82%
Interventions (CB 6581)	5 206	4 721	90,69%	3,38%
TOTAL Charges décaissables 2022	143 845	139 490	96,97%	100,00%



En ce qui concerne les investissements, suivant le tableau emplois-ressources (TER), les dépenses d'investissement totalisent 50 154 MFCFA, soit un taux d'exécution de 73,46% des prévisions (68 278 MFCFA). Comparées à celles de l'exercice 2021 (50 149 MFCFA), elles sont en légère hausse de 0,01%.

Elles s'analysent comme suit :

Dépenses d'Investissements	Exercice 2022							
	Exécution au 31/12/2019	Exécution au 31/12/2020	Exécution au 31/12/2021	Budget Initial	Budget rectificatif juillet 2022 (BR)	Budget mis en place (BM)	Exécution au 31/12/2022	Taux % Conso° AO / BR
REMBOURSEMENT EMPRUNTS	6 307	6 670	7 061	16 667	16 667	16 667	16 667	100%
DEPENSES D'EQUIPEMENTS	45 617	58 151	43 088	73 465	51 611	51 454	33 487	64,88%
PSE 07 - 08	294	460	201			5	48	
PSE 09 - 13	2 958	724	438	3 000	2 000	1 519	403	
PSE 15 - 17	8 506	3 938	2 601			2 075	700	
PSE 18 - 22	33 859	53 030	39 848	70 465	49 611	47 855	32 335	
Total AO consommées	51 924	64 821	50 149	90 132	68 278	68 121	50 154	73,46%

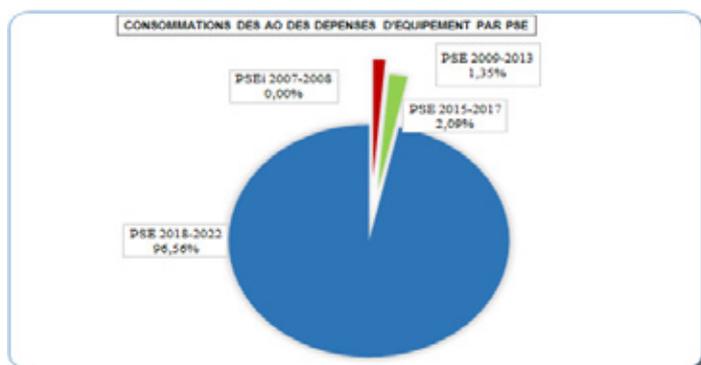
Bien que les effets de la crise du COVID-19 et de la guerre russo-ukrainienne aient fortement perturbé le planning initial d'exécution des projets, la stratégie de mise en œuvre des projets par la Direction Générale en 2022 a été en conformité avec le Plan d'Orientation Stratégique 2018-2032 approuvé par la Résolution n°2017 CM 61-7 qui vise l'adéquation entre les investissements à réaliser compte tenu de l'évolution des exigences technologiques, les besoins opérationnels des parties prenantes (Etats membres et usagers) ainsi que la capacité réelle de mobilisation des ressources financières.

Prenant en compte les contraintes financières (diminution de la capacité d'autofinancement avec la chute des recettes), la planification des dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 a été revue pour ne retenir que les projets qui concourent directement à la sécurité de la navigation aérienne, qui sont matures et retenus au titre des financements des bailleurs AFD et ECOBANK/ AFC dans le cadre des contrats ou conventions de financement en cours. Très peu de projets ont été retenus en autofinancement pour limiter le prélèvement sur les ressources propres de l'Agence.

Les dépenses d'équipement totalisent **33 487 MFCFA**, soit un taux d'exécution de **64,88%** des prévisions (**51 154 MFCFA**).

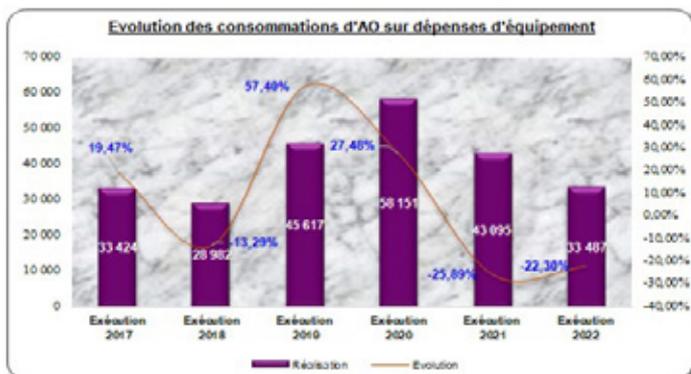
L'exécution des dépenses d'équipements de 2022 par PSE est présentée dans le tableau et graphique comme suit :

Dépenses d'Equipements	Budget Initial	Budget rectificatif juillet 2022 (BR)	Exécution au 31/12/2022	Taux % Conso° AO / BR
PSE 07 - 08				
PSE 09 - 13	3 000	2 000	451	57,58%
PSE 15 - 17			700	
PSE 18 - 22	70 465	49 611	32 335	65,18%
Total AO consommées	73 465	51 611	33 487	64,88%



Les tableau et graphique ci-dessous montrent que les dépenses d'équipement en 2022 sont en baisse par rapport à celles des exercices 2019, 2020 et 2021 mais supérieures à celles de l'année 2017 :

PSE	Intitulé	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exercice 2022		
							Prévisions	Exécution 2022	Taux d'exécution
2007-2008	Plan des Services et Equipements intérieur	1 819	1 420	294	460	201	250		0,00%
2009-2013	Plan des Services et Equipements	15 053	4 355	2 958	724	438	500	451	90,26%
2015-2017	Plan des Services et Equipements	16 552	17 147	8 506	3 938	2 606	1 250	700	56,00%
2018-2022	Plan des Services et Equipements	0	6 060	33 859	53 030	39 849	49 611	32 335	65,18%
Total Consommation AO		33 424	28 982	45 617	58 151	43 095	51 611	33 486	64,88%
Total des dépenses d'équipement		19,47%	-13,29%	57,40%	27,48%	-25,89%		-22,30%	



Les dépenses d'équipement enregistrent une baisse significative de -22,30% comparées à celles de l'exercice 2021 (**43 095 MFCFA**) et de **-26,59%** comparées à celles de l'exercice 2019 (**45 617 MFCFA**).

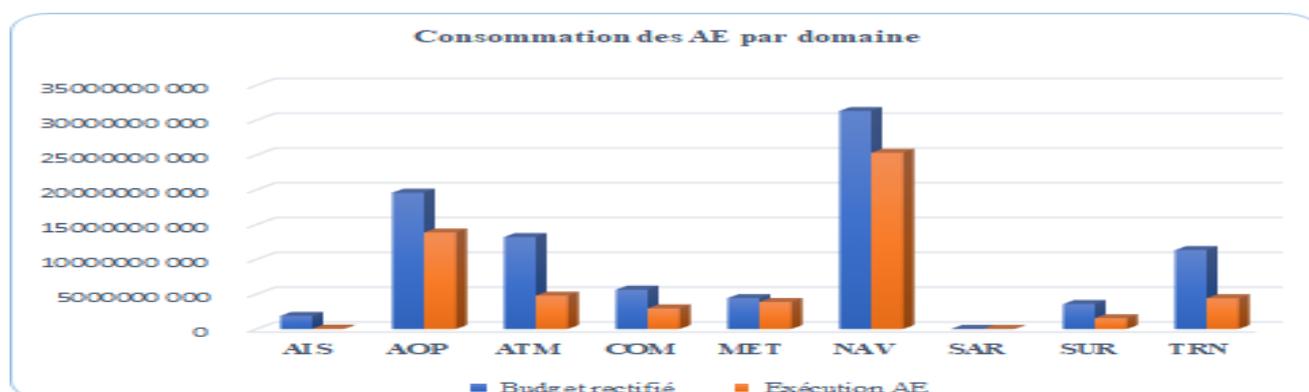
Le tableau, ci-dessous, récapitule par domaine la synthèse de la consommation (en MFCFA) des Autorisations d'Engagement (AE) au 31 décembre 2022 :

Domaine	Budget Intial	Budget Rectificatif de juillet 2022 (BR)	DEMANDES MODIFICATIVES		Budget Modifié (BM)	Consommation AE	Taux % Conso AE / BR	Taux % Conso AE / BM
			DM Retrait	DM ajout				
AIS	1 402	1 883	0	70	1 953	43	2,30%	2,22%
AOP	20 047	19 573	-9 462	9 769	19 880	13 867	70,85%	69,75%
ATM	13 309	13 217	-8 353	9 324	14 188	4 801	36,32%	33,84%
COM	4 985	5 648	-280	2 402	7 770	2 958	52,36%	38,06%
MET	4 365	4 435	-3 115	3 122	4 442	3 873	87,33%	87,19%
NAV	58 868	31 324	-15 831	15 831	31 324	25 317	80,82%	80,82%
SAR	0	0	0	0	0	0		
SUR	4 527	3 586	0		3 586	1 551	43,25%	43,25%
TRN	8 181	11 334	-3 885	4 471	11 920	4 421	39,00%	37,09%
SOUS TOTAL DOMAINE	115 684	91 000	-40 925	44 989	95 063	56 830	62,45%	59,78%
DI	5 000	5 000	-4 063	0	937	0		
Total général	120 684	96 000	-44 989	44 989	96 000	56 830	59,20%	59,20%

Cette consommation des AE est particulièrement faible comparée à celle de 2019 (année de référence) où le montant total engagé des dépenses d'équipement a atteint **113 543 MFCFA**, soit une baisse d'environ **49,95%**.

Domaine		Exécution au 31/12/2019	Exécution au 31/12/2020	Exécution au 31/12/2021	Budget initial	Budget Rectifié	Exécution au 31/12/2022	Taux d'exécution
AIS	Informations Aéronautiques	2	39	1 144	1 402	1 883	43	2,28%
AOP	Service d'Aérodrome	51 389	29 584	13 292	20 047	19 573	13 867	70,85%
ATM	Gestion du Trafic Aérien	14 890	670	230	13 309	13 217	4 801	36,32%
COM	Communication	15 835	1 309	3 930	4 985	5 648	2 958	52,37%
MET	Assistance Météorologique	11 275	11	348	4 365	4 435	3 873	87,33%
NAV	Navigation Aérienne	18 024	995	470	58 868	31 324	25 317	80,82%
SAR	Recherche et Sauvetage	-	-	-	-	-	-	-
SUR	Surveillance	1 414	31	1	4 527	3 586	1 551	43,25%
TRN	Training (Formation)	714	4 573	1 417	8 181	11 334	4 421	39,01%
Total		113 543	37 212	20 832	115 684	91 000	56 830	62,45%
DI	Divers et Imprévus	-	-	-	5 000	5 000	-	-
Total Général AE		113 543	37 212	20 832	120 684	96 000	56 830	59,20%

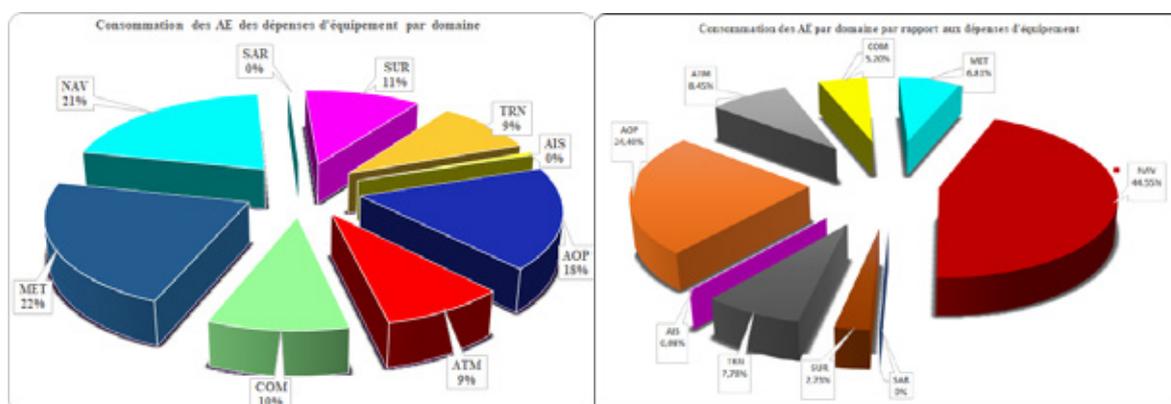
Le graphique ci-dessous montre l'état de consommation de l'enveloppe d'AE des dépenses d'équipement par domaine et par rapport aux enveloppes budgétaires :



A l'exception du domaine AOP, tous les autres domaines affichent des taux d'engagement relativement faibles (en dessous de **20%**).

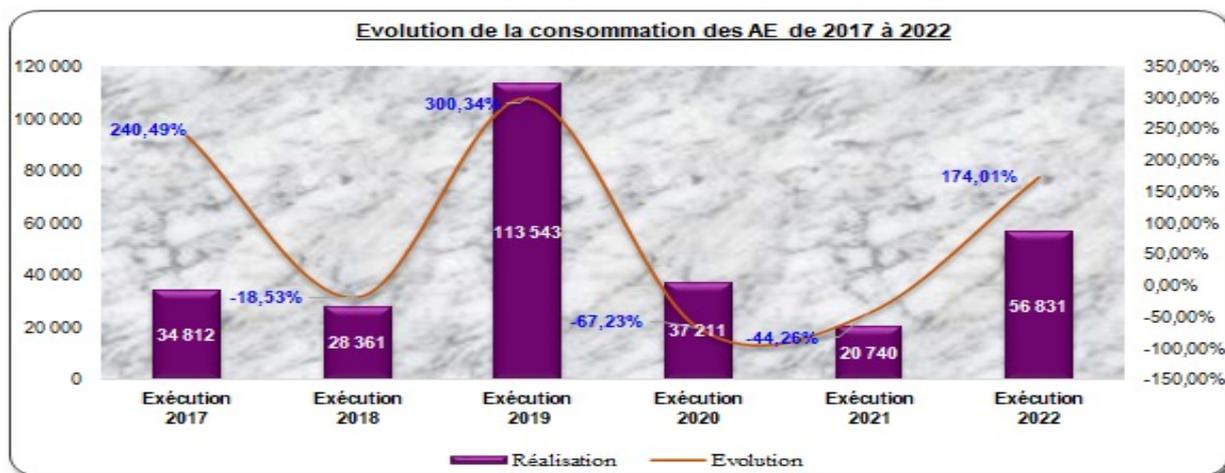
Plus précisément les quatre domaines AOP (**63,96%**), COM (**18,92%**), TRN (**6,50%**) et AIS (**5,52%**) ont consommés environ **94,90%** des AE consommées en 2021 (**20 740 MFCFA**).

Les graphiques ci-après montrent la répartition de la consommation des AE par domaine et par rapport aux enveloppes budgétaires :



De 2017 à 2022, les tableaux et les graphiques ci-après montrent l'évolution de la consommation des AE (en millions de FCFA) :

DOM	Intitulé	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exercice 2022		
							Prévisions	Exécution 2022	Taux d'exécution
AIS	Informations Aéronautiques	0	0	2	39	1 144	1 883	43	2,28%
AOP	Service d'Aérodrome	20 383	13 631	51 389	29 584	13 266	19 573	13 867	70,85%
ATM	Gestion du Trafic Aérien	3 800	1 432	14 890	670	230	13 217	4 801	36,32%
COM	Communication	455	2 038	16 835	1 309	3 924	5 648	2 958	52,37%
MET	Assistance Météorologique	8 188	4 415	11 275	11	316	4 435	3 873	87,33%
NAV	Navigation Aérienne	624	691	18 024	995	511	31 324	25 317	80,82%
SAR	Recherche et Sauvetage	0	0	0	0	0	0	0	0
SUR	Surveillance	560	3 167	1 414	31	1	3 596	1 551	43,25%
TRN	Training (Formation)	800	947	714	4 573	1 348	11 334	4 421	39,01%
Total Consommation AE		34 812	28 361	113 543	37 211	20 740	91 000	56 831	62,45%
Evolution des consommations en AE		240,49%	-18,53%	300,34%	-67,23%	-44,26%		174,01%	



Contrairement aux engagements qui n'ont porté que sur le PSE 2018-2022, les ordonnancements de dépenses en 2022 ont concerné, excepté le nouveau PSE 2023-2027 adopté en juillet 2023, tous les quatre (04) précédents PSE en cours de mise en œuvre (PSE 2007-2008, 2009-2013, 2015-2017 et 2018-2022).

Le tableau et le graphique, ci-dessous, récapitulent par PSE la synthèse de la consommation des Autorisations d'Ordonnement (AO) :

(en millions FCFA)

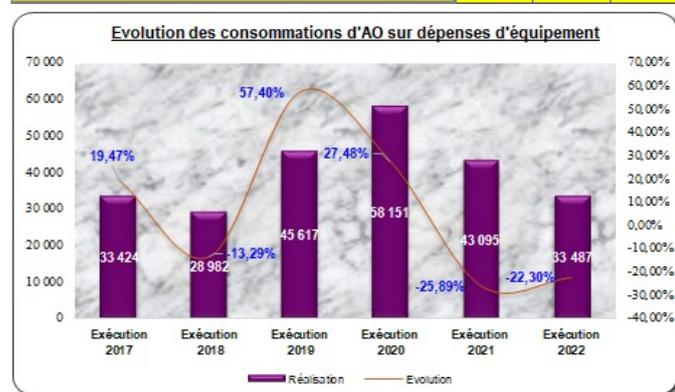
PSE	Intitulé	Prévisions	Exécution 2022	Taux d'exécution
2007-2008	Plan des Services et Equipements intérimaire	250	-	0,00%
2009-2013	Plan des Services et Equipements	500	451	90,26%
2015-2017	Plan des Services et Equipements	1 250	700	56,03%
2018-2022	Plan des Services et Equipements	49 611	32 335	65,18%
Total Consommation AO		51 611	33 487	64,88%

Les ordonnancements de dépenses d'équipement ont atteint en 2022 un montant de **33 487 MFCFA**, soit un taux d'exécution de **64,88%** des prévisions (**51 611 MFCFA**). Comparés à ceux de l'exercice 2021 où le montant ordonnancé était de **43 095 MFCFA**, on note une baisse de **22,30%** due essentiellement au report en 2023 de la signature du contrat de l'industriel dans le cadre de la mise en œuvre du programme SBAS de l'ASECNA.

Le tableau et le graphique ci-après montrent par PSE, l'évolution depuis 2017 de la consommation d'AO au titre des dépenses d'équipement :

(en millions FCFA)

PSE	Intitulé	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exercice 2022		
							Prévisions	Exécution 2022	Taux d'exécution
2007-2008	Plan des Services et Equipements intérimaire	1 819	1 420	294	460	201	250	-	0,00%
2009-2013	Plan des Services et Equipements	15 053	4 355	2 958	724	438	500	451	90,26%
2015-2017	Plan des Services et Equipements	16 552	17 147	8 506	3 938	2 606	1 250	700	56,03%
2018-2022	Plan des Services et Equipements	0	6 060	33 859	53 030	39 849	49 611	32 335	65,18%
Total Consommation AO		33 424	28 982	45 617	58 151	43 095	51 611	33 487	64,88%
Total des dépenses d'équipement		19,47%	-13,29%	57,40%	27,48%	-25,89%		-22,30%	



De 2017 à 2022, le tableau et le graphique ci-après montrent l'évolution de la consommation des AO d'investissement (remboursement des parts en capital sur emprunts et dépenses d'équipements) :

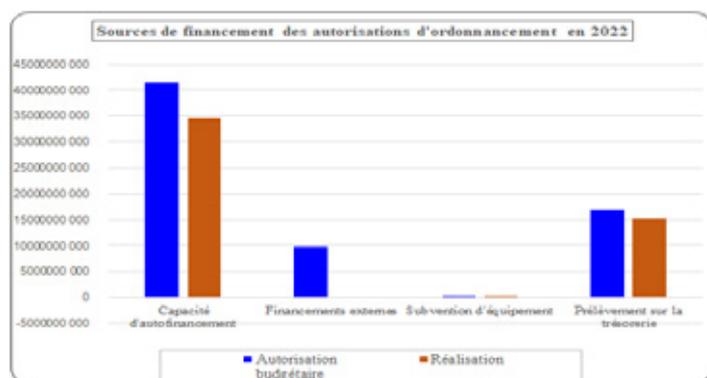
(en millions FCFA)

Dépenses d'investissement	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exercice 2022		
					Budget rectifié	Exécution 2022	Taux d'exécution
Remboursements d'emprunt	5 962	6 307	6 670	7 061	16 667	16 667	100,00%
Prise de participations RASCOM	0	0	0	280	0	0	
Dépenses d'équipement	28 982	45 617	58 151	43 095	51 611	33 487	64,88%
PSEI 2007-2008	1 420	294	460	201	250	48	19,26%
PSE 2009-2013	4 355	2 958	724	438	500	403	80,63%
PSE 2015-2017	17 147	8 506	3 938	2 606	1 250	700	56,03%
PSE 2018-2022	6 060	33 859	53 030	39 849	49 611	32 335	65,18%
Total général	34 944	51 924	64 821	50 436	68 278	50 154	73,46%
Variation	-13,64%	48,59%	24,84%	-22,19%		-0,56%	

Au 31 décembre 2022, le taux d'exécution financière du PSE 2018-2020 sur les exercices 2018 à 2022 en engagement représente **60,58%** du montant prévu, soit un montant total engagé de **256 685 MFCFA** et en ordonnancement **71,27%** du montant prévu, soit, un montant total ordonnancé de **182 952 MFCFA** sur le montant engagé.

En termes de **Ressources**, les ressources mobilisées durant l'exercice s'établissent à **50 154 MFCFA**, soit un taux de réalisation de **73,46%** des prévisions (**68 278 MFCFA**) et s'analysent dans le tableau et le graphique comme ci-après (en MFCFA) :

Sources de financement	Autorisation budgétaire	Réalisation	Taux de réalisation
Capacité d'autofinancement	41 419	34 625	83,60%
Financements externes	9 700	0	0,00%
Subvention d'équipement	310	258	83,23%
Prélèvement sur la trésorerie	16 849	15 271	90,63%
TOTAL	68 278	50 154	73,46%

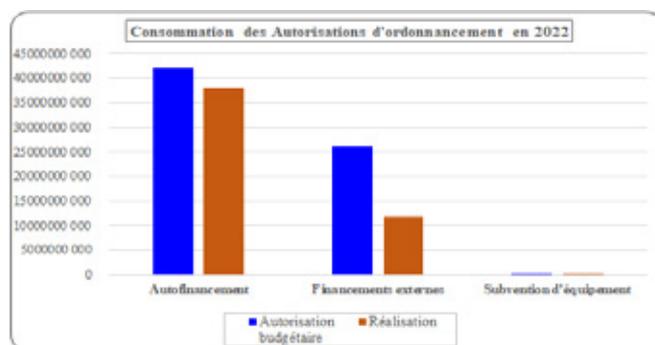


Les ressources dégagées de l'exploitation d'un montant de **34 883 MFCFA** se sont avérées insuffisantes pour financer les emplois exécutés à hauteur de **50 154 MFCFA**, en conséquence, un prélèvement d'un montant de **15 271 MFCFA** a été opéré sur le fonds de roulement de l'Agence, soit un taux de prélèvement de **90,63%** de l'enveloppe (**16 849 MFCFA**) autorisée par le Conseil d'Administration.

Aussi, la capacité d'autofinancement dégagée par l'activité étant de **34 625 MFCFA** (en baisse de **16,40%** par rapport aux prévisions de **41 419 MFCFA**), elle n'a permis de couvrir l'exécution des dépenses d'équipement financées qu'à hauteur de **17 958 MFCFA** sur fonds propres (en autofinancement) et le solde, soit **16 667 MFCFA**, a été consacré au remboursement des emprunts.

De ce qui précède, les ressources du **Tableau des Autorisations d'Ordonnancement (TAO)** se présente par source de financement comme ci-après :

Sources de financement	Autorisation budgétaire	Réalisation	Taux de réalisation
Autofinancement	41 968	38 151	90,91%
Financements externes	26 000	11 744	45,17%
Subvention d'équipement	310	258	83,14%
TOTAL	68 278	50 154	73,45%



Des tableau et graphique ci-dessus, il ressort que les dépenses d'investissement exécutées à hauteur de **50 154 MFCFA** ont été autofinancées pour un montant de **38 151 MFCFA** et le complément par l'utilisation d'une partie des ressources externes mobilisées (**11 744 MFCFA** dépensés sur les **26 000 MFCFA** disponibles sur les financements AFD et Ecobank/AFC mobilisés en 2020 et 2021) et par le solde de 256 MFCFA de la subvention d'équipement reçue de l'UE pour la réalisation des études de la phase B du programme EGNOS.

Ce faisant, sur l'enveloppe d'AO autorisée pour l'exercice 2022 d'un montant de **68 278 MFCFA**, le montant consommé s'élève à **50 154 MFCFA**, soit un taux d'exécution **73,46%**. Comparé à 2021 où la consommation d'AO était de **50 436 MFCFA** sur une prévision de **55 642 MFCFA**, on note une légère baisse de 0,56%.

* Emprunts et refinancements d'emprunts

Signature de conventions de crédits en 2022

Pour les besoins de financement du PSE 2018-2022 d'un montant global de **423 697 MFCFA**, la Direction Générale a proposé aux instances statutaires qui l'ont adopté, un plan de financement se déclinant en financement externe global à hauteur de **61%** du montant du PSE, soit **260 MFCFA** et en autofinancement à hauteur de **39%**, soit **163 697 MFCFA**.

Dans le cadre de la mise en œuvre, d'une part, de la Résolution n°2019 CA 142-13 du 13 décembre 2019 relative au financement complémentaire du PSE 2018-2022 et, d'autre part, de la Résolution n°2020 CA 144-1 du 04 juin 2020, autorisant la recherche des possibilités de subventions ou de financements externes de nature à atténuer l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement de l'Agence, la Direction Générale a entrepris des démarches qui ont abouti à la signature en 2019 de deux (02) conventions de prêt, d'un montant cumulé de **139 357 MFCFA**, respectivement avec l'AFD (la convention n°CZZ 230801A signée le 21 janvier 2019 d'un montant de **39 357 MFCFA**) et Ecobank/Africa Finance Corporation (AFC) (la convention de crédit signée le 18 juin 2019 pour un montant total de **100 000 MFCFA**).

Au titre de l'exercice 2022, l'Agence a conclu le 12 août 2022 avec l'AFD une nouvelle convention de crédit n°CZZ 284801K d'un montant de **39 357 MFCFA**, sur une durée de 17 ans dont 4 ans de

différé, destiné exclusivement au financement partiel du marché correspondant à la partie industrielle du programme SBAS de l'ASECNA.

Au 31 décembre 2022, le montant de **178 714 MFCFA** des emprunts actuellement contractés (objet de conventions signées), représente 68,74% de l'enveloppe de **260 000 MFCFA** autorisée, le solde actuellement recherché est de **81 286 MFCFA**. A cet effet, la Direction Générale a poursuivi les échanges avec les partenaires financiers tels que la Banque Africaine de Développement (BAD), la BPI France (BPIFAE), la BNP PARIBAS, la HSBC Continental Europe, la BRIDGE Bank, la Banque Atlantique (AFIN), la Société Financière Internationale (SFI), l'Agence de Développement de l'Union Africaine (AUDA/NEPAD la BGFI Sénégal, la BICIS Sénégal et ECOBANK et entrepris des démarches auprès des Etats membres.

- Mobilisation sur emprunts et subventions en 2022

L'exercice 2022 a été marqué :

- d'une part, par la non mobilisation de la troisième et dernière tranche d'un montant de **9 635 MFCFA** sur le financement AFD n°CZZ 230801A. et ;
- d'autre part, la mobilisation d'une **Subvention d'équipement** (budget d'investissement) d'un montant total de **258 MFCFA** (par rapport au budget voté de **310 MFCFA**) au titre de la Convention AFD/ASECNA n°CZZ 2206 01 X du 13 février 2018.



AGENCE POUR LA SECURITE
DE LA NAVIGATION AERIENNE
EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR

RESSOURCES HUMAINES

74





RESSOURCES HUMAINES

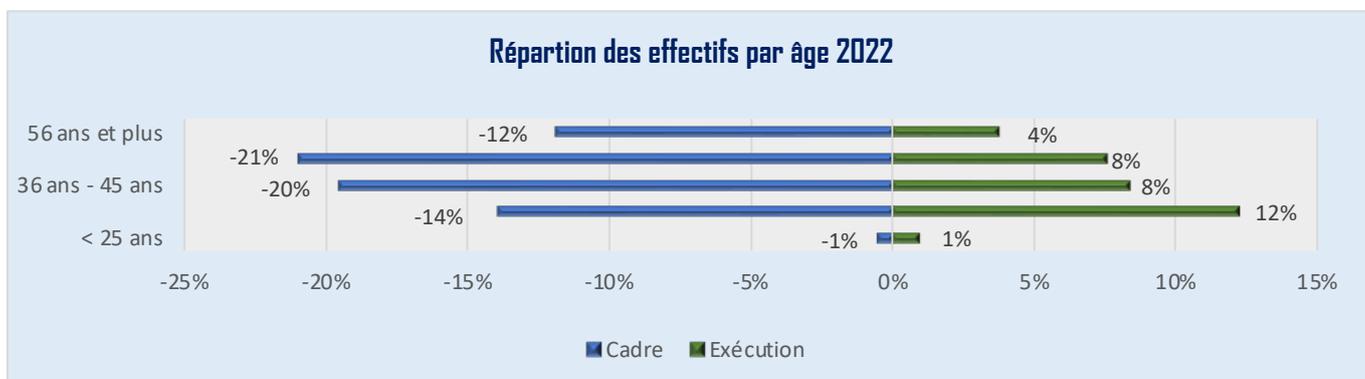
Données sur les effectifs

Au 31 Décembre 2022, l'effectif total de l'ASECNA (activités communautaires) était de 4887 agents répartis comme suit :

- Cadre = 3278 dont 2729 hommes et 549 femmes ;
- Exécution = 1609 dont 1399 hommes et 210 femmes.

La composition en ratio de cet effectif global se traduit comme suit :

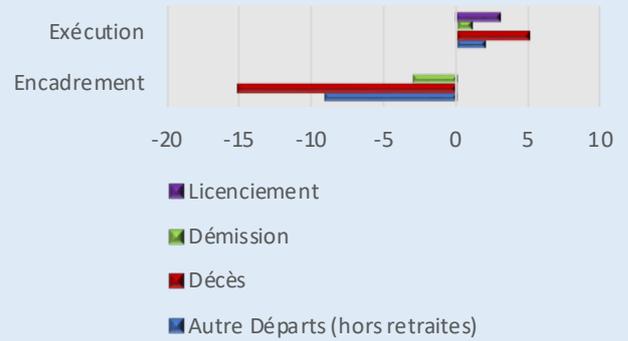
- Cadre = 67% de l'effectif global dont 56% d'hommes et 11% de femmes
- Exécution = 33% de l'effectif global dont 29% d'hommes et 4% de femmes.



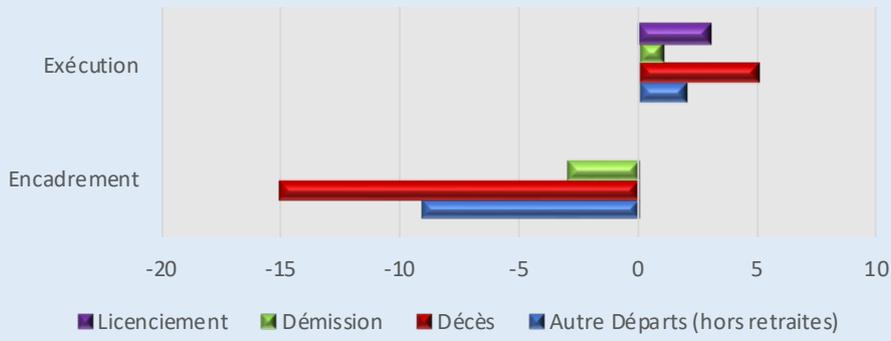
Répartition des effectifs par ancienneté 2022



Départs 2022



Départs 2022

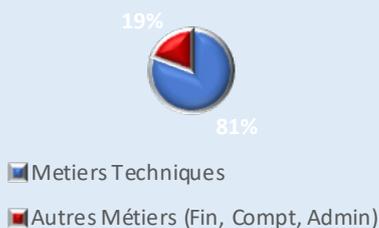


Effectifs par métiers

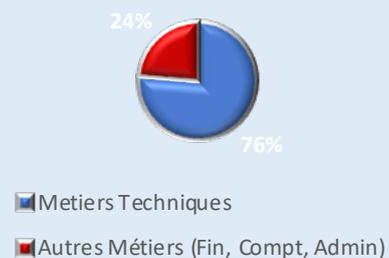
Entre 2020 et 2022, conformément à la tendance habituelles, les ratios des effectifs du personnel des métiers techniques sont en constante progression (+1% chaque année), tandis que que ceux des Autres métiers se stabilisent à 76% en 2022.

Ratio Effectifs métiers techniques/autres métiers

REPRESENTATIONS- 2022



Ratio Effectifs métiers techniques/appuis DIRECTION GENERALE/REPRESENTATIONS - 2022



Formation

Mise en œuvre du programme 2022 du plan triennal

Au 31 décembre 2022, 1.399 agents sur 1627 sont formés pour un taux de consommation de crédits de 78.97%. Le budget d'un montant de 4 252 238 524 a été consommé à 100%.

Type de formations	Effectif 2022			Budget 2022		
	Voté	Réalisé	%	Voté	Réalisé	%
Formations initiales	502	529	105,38%	1 252 600 284	1 986 042 080	158,55%
Formations continues pour qualifications	342	427	124,85%	2 476 023 732	1 020 457 910	41,21%
Formations continues pour perfectionnement	783	443	56,58%	1 656 224 715	1 245 738 534	75,22%
Total général	1 627	1 399	85,99%	5 384 848 731	4 252 238 524	78,97%

Action s sociales

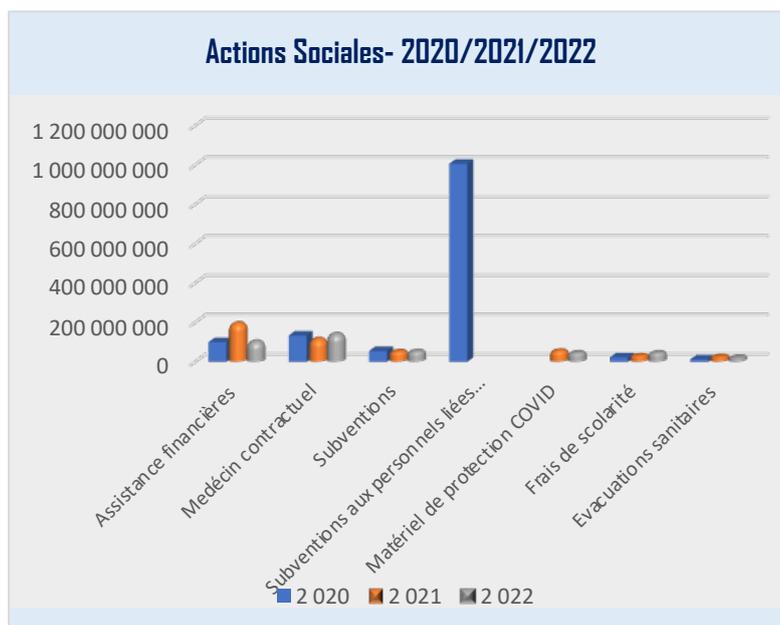
Dans ce volet social, les dépenses les plus importantes ont trait à la santé du personnel et de leurs familles : assurance maladie, approvisionnement des infirmeries, évacuations sanitaires, visites médicales, honoraires des médecins.

La Prévention des maladies du personnel et leur traitement constituent un des axes très important de la politique sociale de l'Agence.

C'est pourquoi, outre les médecins d'entreprise, des conventions sont signées avec des Médecins vacataires dans les structures qui n'en ont pas pour la prise en charge efficace des agents et leur famille.

La police d'assurance maladie prend en charge les frais de pharmacie, les frais de consultation de spécialistes, les hospitalisations et les évacuations sanitaires.

Dans le cadre d'évacuation sanitaire, l'Agence accorde à l'agent une aide forfaitaire égale à trois (03) jours de frais de mission pour subvenir à ses besoins dans le pays d'accueil.





AGENCE POUR LA SECURITE
DE LA NAVIGATION AERIENNE
EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR

ANNEXES

- ➔ Cartes télécom
- ➔ Organisation et moyens techniques
- ➔ Annexes financières

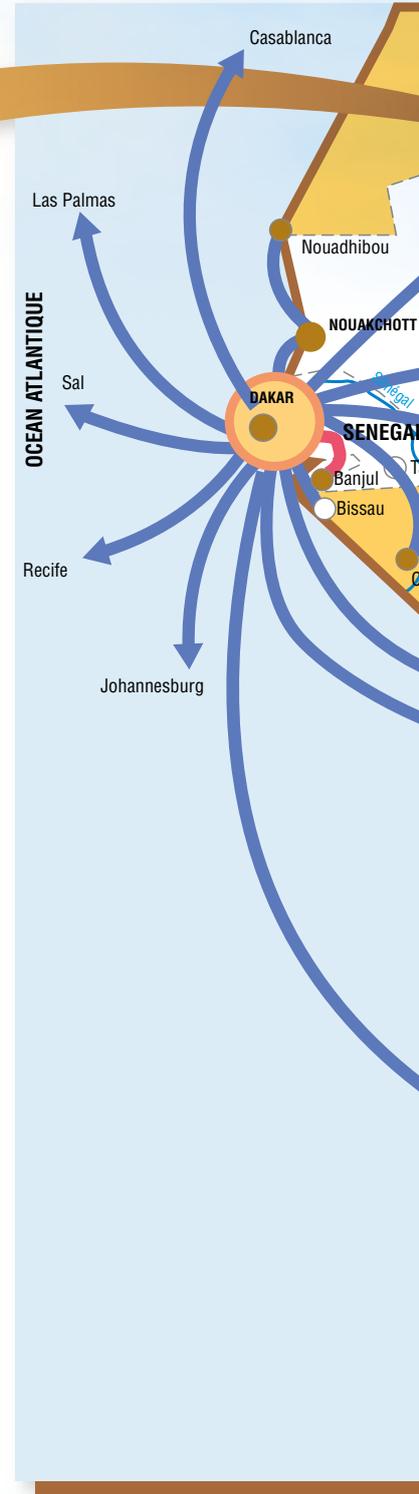
79





Réseau de Service Fixe des Télécommunications Aéronautiques (R.S.F.T.A)

LEGENDE	
CIRCUITS RSFTA :	
	SATELLITE
	LIAISON SPECIALISEE
	FAISCEAU HERTZIEN
CENTRES RSFTA :	
	Centres principaux
	Centres tributaires
	Stations RSFTA







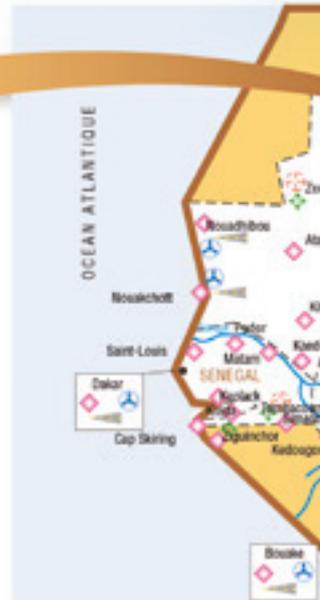
Voie de secours ou en attente par ILS/DME et par les Radiobalises

PAIS	ILS	VOR	DME	NDB	L
BENIN	1	2	2	2	2
BURUNDI	2	2	2	2	2
CAMEROUN	3	7	6	11	10
CENTRAFRICAINE	1	4	2	5	3
CONGO	1	5	2	4	4
COTE D'IVOIRE	3	6	5	2	19
GABON	2	6	2	2	14
MADAGASCAR	2	10	2	15	17
MALI	1	3	1	5	7
MALINTANIE	2	4	2	1	9
NIGER	1	4	2	0	7
SENEGAL	1	3	2	1	11
TOCHAD	1	3	1	4	2
TOGO	2	2	2	1	4
GUINEE EQUATORIALE	0	1	1	1	1
TOTAL	25	60	20	51	121

ILS = Systeme d'atterrissage aux instruments
 VOR = Radiophare omnidirectionnel à très haute fréquence
 DME = Dispositif de mesure à distance
 NDB = Radiophare non directionnel
 L = LOCATOR = Radiobalise non directionnelle

LEGENDE

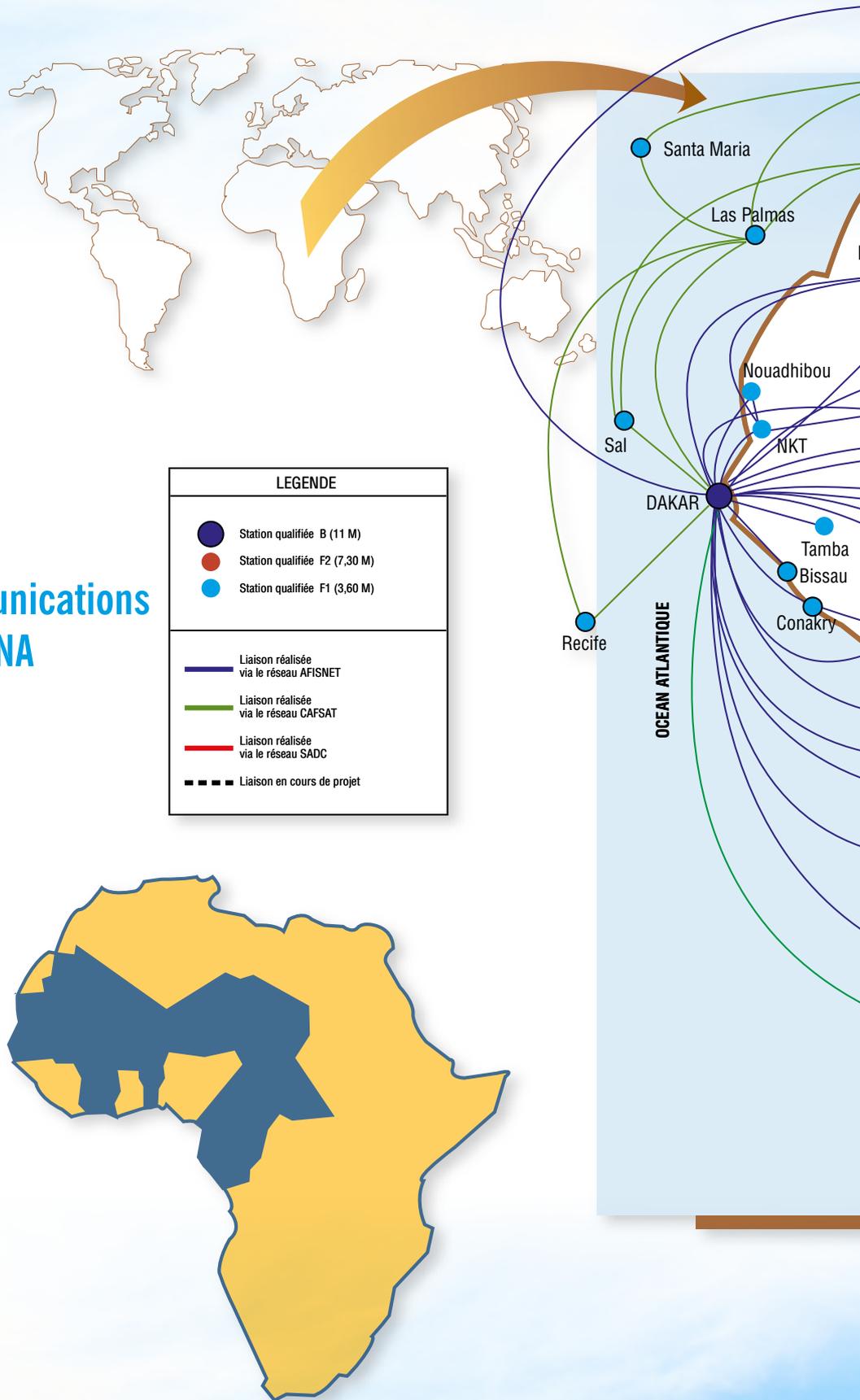
- VOR Radiophare omnidirectionnel VHF
- VOR DME (VOR associé à un dispositif de mesure de distance)
- NDB Radiophare HF
- Locator Radiobalise HF
- ILS Systeme d'atterrissage aux instruments



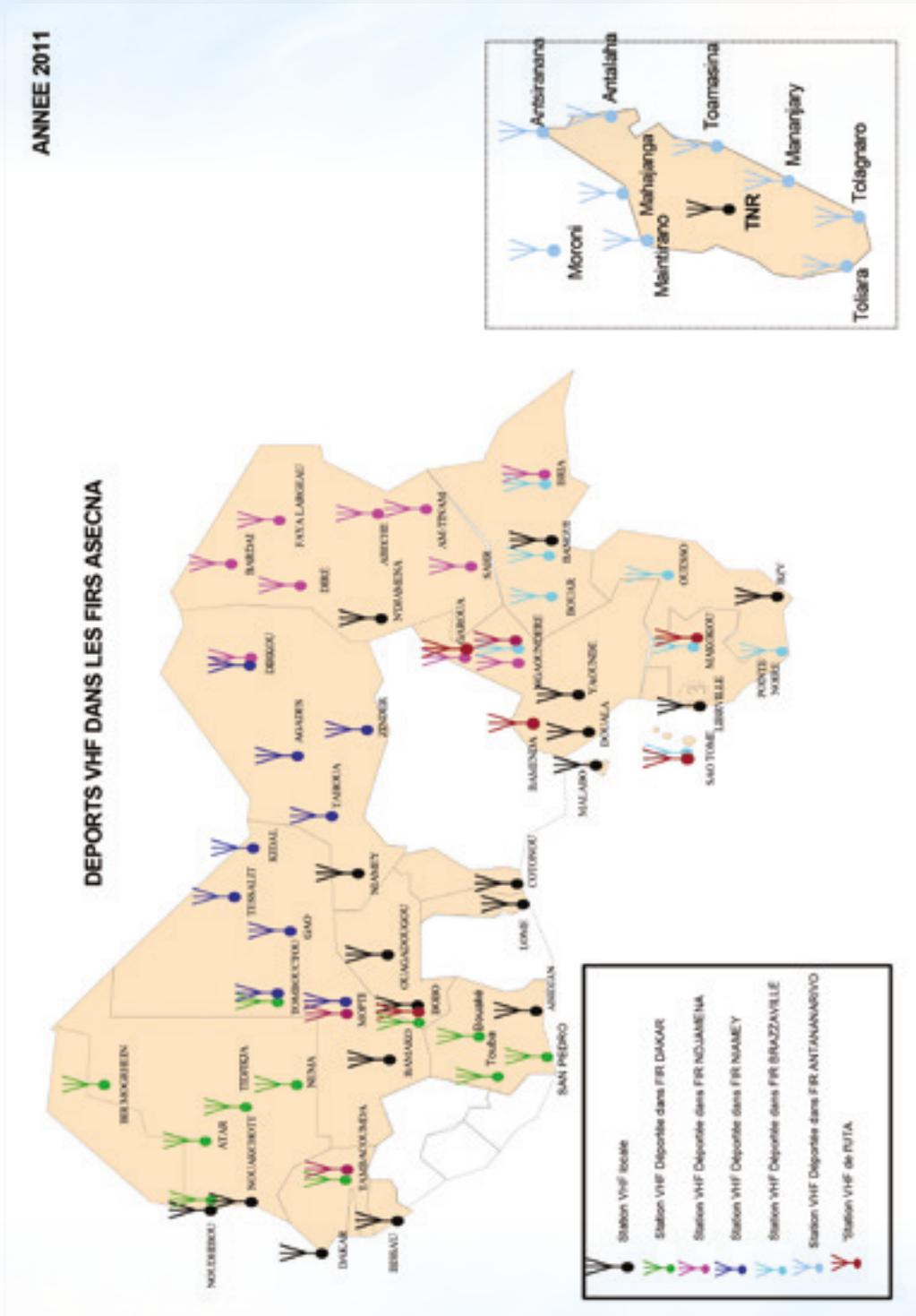


Réseau météorologique d'observation dans les Etats membres de l'ASECNA

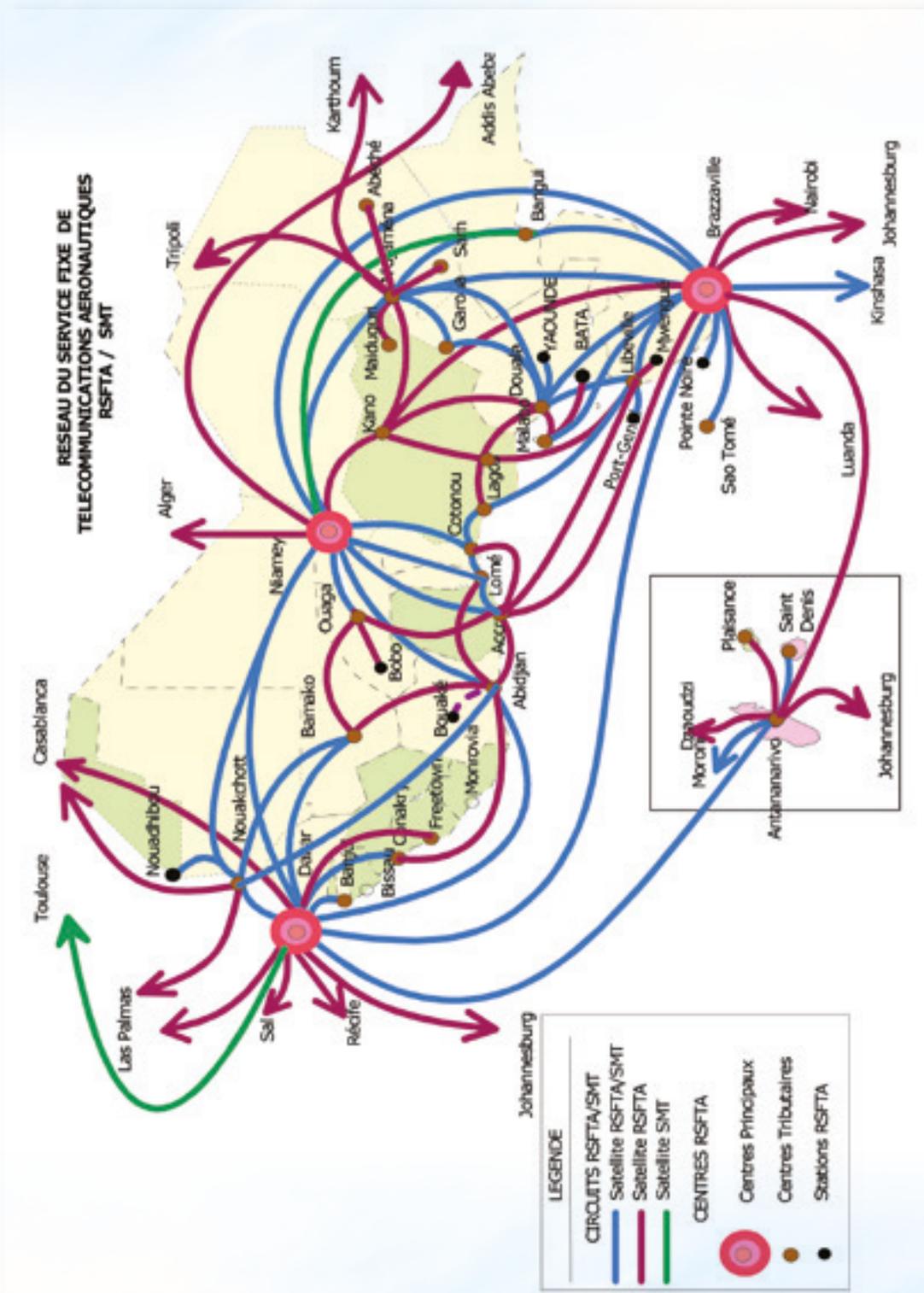
Liaisons de télécommunications par satellite de l'ASECNA



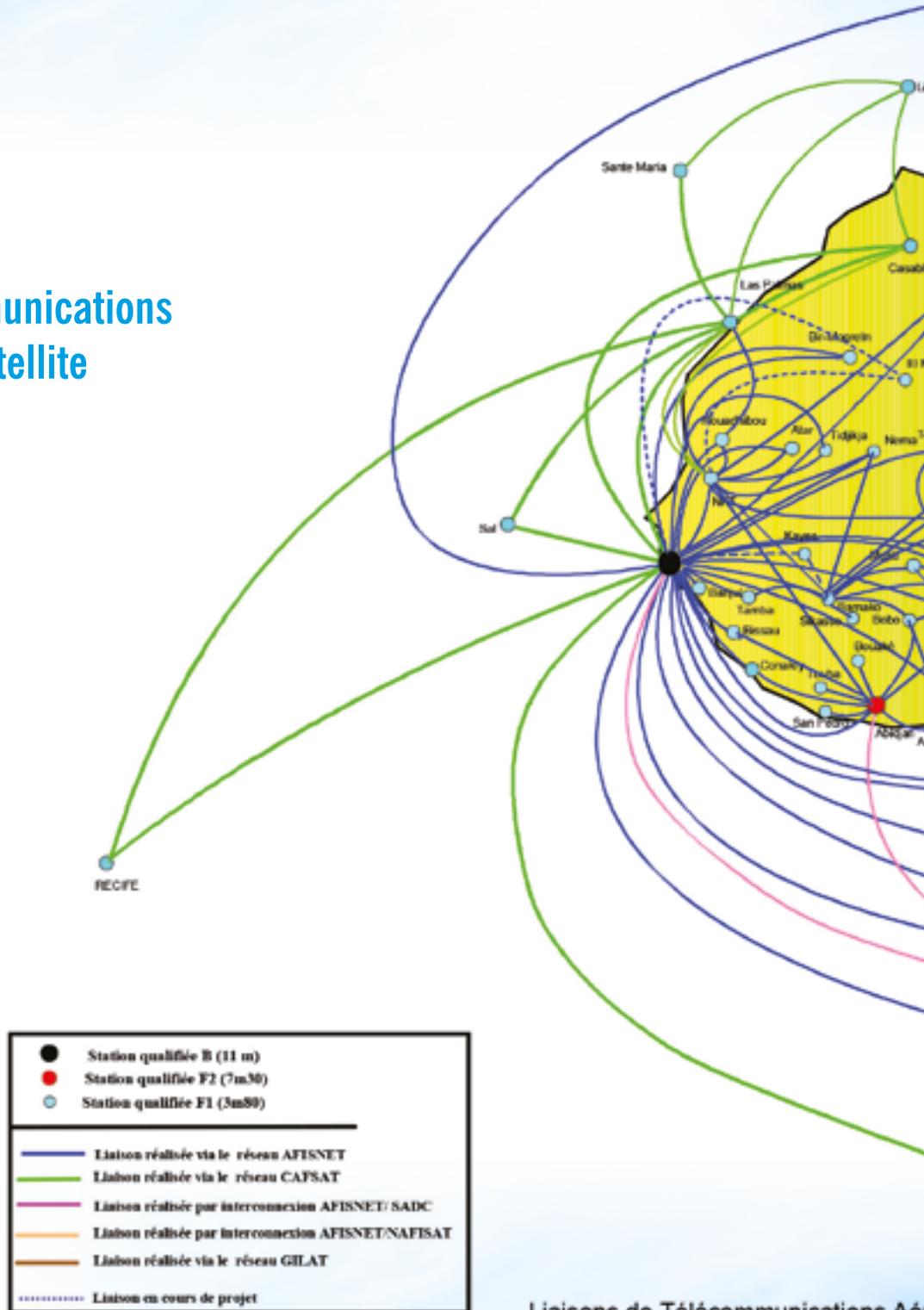
EXTENSION DE LA COUVERTURE VHF



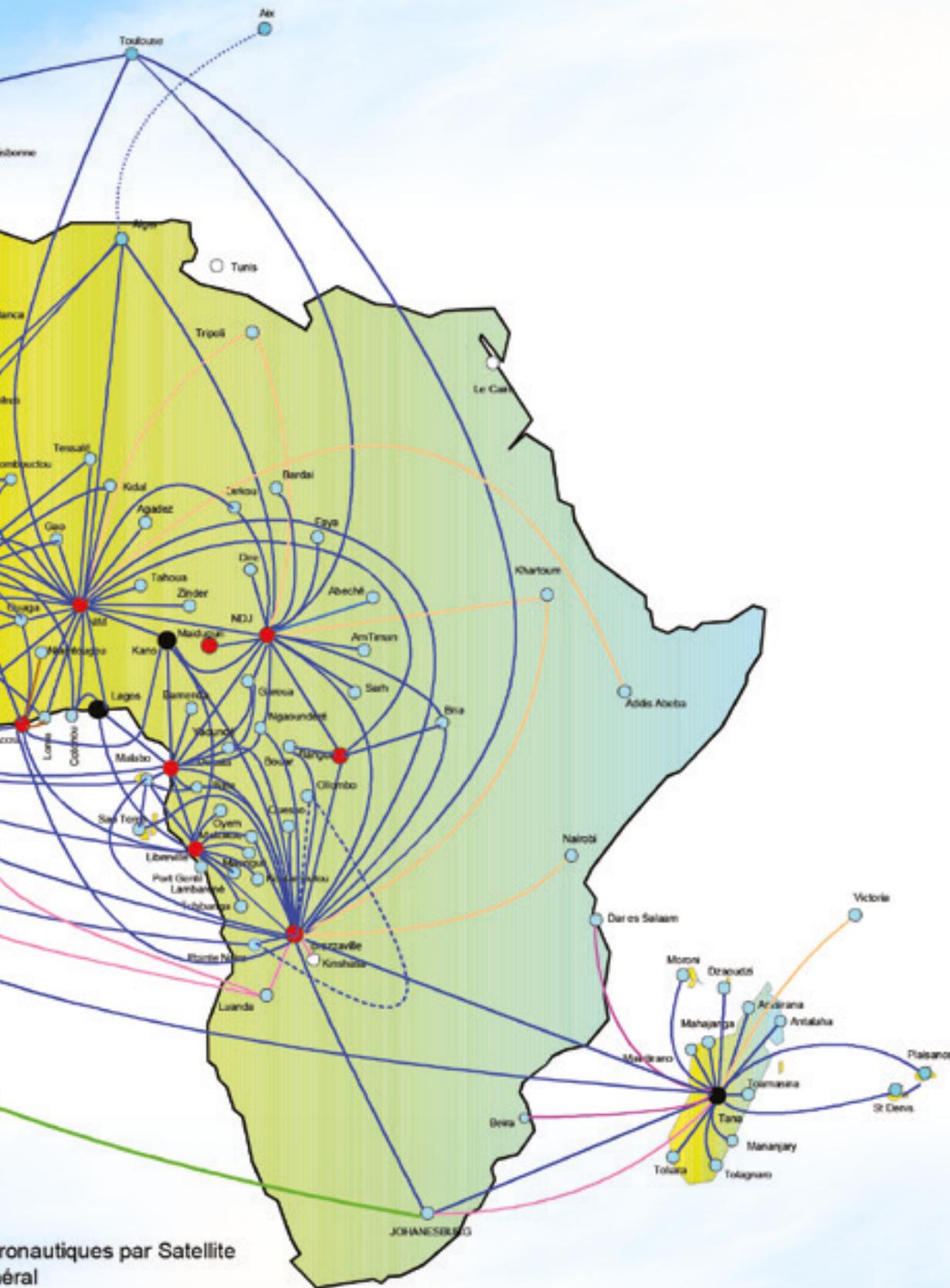
RESEAU DU SERVICE FIXE DE TELECOMMUNICATIONS AERONAUTIQUES

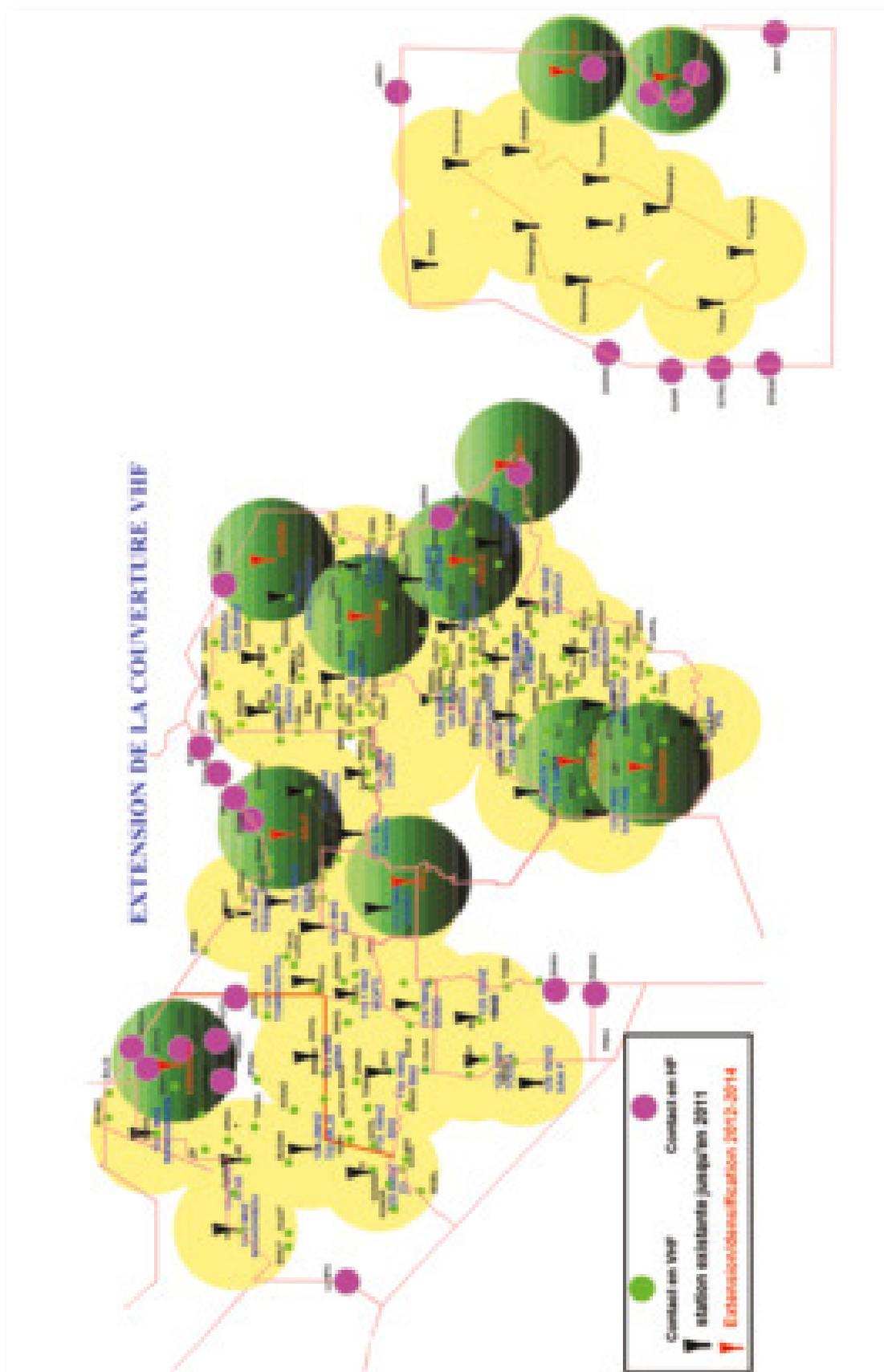


Liaisons de télécommunications aéronautiques par satellite synoptique général



Liaisons de Télécommunications Aéronautiques par Satellite Synoptique Général





ORGANISATION ET MOYENS TECHNIQUES

Les moyens techniques de l'ASECNA

Aérodromes installations et services communautaires de l'Agence dits « de l'article 2 » de la Convention de Dakar

Liste des 32 aérodromes communautaires

La liste des 31 aérodromes sur lesquels l'Agence assure la conception, la réalisation et la gestion des installations et services ayant pour objet la transmission des messages techniques et de trafic, le guidage des aéronefs, le contrôle de la circulation aérienne, l'information en vol, la prévision et la transmission des informations dans le domaine météorologique, est la suivante : Cotonou, Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Douala, Garoua, Yaoundé Nsimalen, Bangui, Moroni, Brazzaville, Pointe-Noire, Abidjan, Libreville, Port-Gentil, Franceville, Bissau, Malabo, Bata, Antananarivo, Mahajanga, Toamasina, Bamako, Gao, Mopti, Nouakchott, Nouadhibou, Niamey, Dakar, N'Djamena, Sarh, Lomé, Niamtougou.

Liste des installations et services confiés à l'ASECNA

(Installations et services confiés à l'ASECNA au titre de l'article 2 de la convention de Dakar)

A) Navigation Aérienne en route

- ✈ Centres d'information en vol -Centres de contrôle régionaux de la Circulation Aérienne
- ✈ Centres et installations de Télécommunications et de Transmission Radio et par fil
- ✈ Bureau International NOTAM
- ✈ Echanges d'informations météorologiques
- ✈ Stations météorologiques de radiosondage, radiovent et radarvent
- ✈ Aides en route radio et visuelles
- ✈ Centres de veille météorologique.

B) Aides terminales sur les aérodromes relevant de l'article 2 de la Convention de Dakar

- ✈ Contrôle d'approche
- ✈ Contrôle d'aérodrome

- ✈ Guidage du roulement des aéronefs au sol
- ✈ Aides radio et visuelle à l'approche et à l'atterrissage, transmission par fils et radio intéressant les aérodromes de l'article 2 de la Convention de Dakar
- ✈ Installations et services d'observations, de transmissions et de prévisions météorologiques
- ✈ Bureau de piste et informations aéronautiques
- ✈ Services de Sécurité Incendie

C) Ecoles Inter-Etats de l'Aviation Civile et de la Météorologie

Installations et services susceptibles d'être confiés à l'ASECNA au titre des articles 10 et 11 de la Convention de Dakar

- ✈ Tous les services concernant les aides terminales sur les aérodromes non visés par l'article 2 de la Convention de Dakar
- ✈ Chefferie de la météorologie
- ✈ Réseaux des stations météorologiques
- ✈ Climatologie et assistance météorologique.

Travaux, installations et services susceptibles d'être confiés à l'ASECNA au titre de l'article 12 de la Convention de Dakar

- ✈ Exploitation commerciale des aéroports visés ou non dans l'article 2 de la Convention de Dakar
- ✈ Toutes études ou missions particulières de caractère technique ou économique compatibles avec ses missions essentielles
- ✈ Toutes constructions ou installations relatives à des services techniques ou commerciaux ou intéressant la défense
- ✈ Toute gestion d'école de formation de techniciens ressortissants de l'aviation.

Installations ASECNA de l'Article 2 concourant à la sécurité de la navigation aérienne internationale

Aides à la navigation :

Stations de radiosondage :

LISTE DES AERODROMES ARTICLE 10 PAR PAYS

BURKINA : (16 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
OUAGADOUGOU	2 et 10	Contrôlé
BOBO DIOULASSO	2 et 10	Non contrôlé
ARLY	10	"
BOGANDE	10	"
BOROMO	10	"
DEDOUGOU	10	"
DIAPAGA	10	"
DJIBO	10	"
DORI	10	"
FADA N'GOURMA	10	"
GAOUA	10	"
GOROM-GOROM	10	"
ORODARA	10	"
OUAHIGOUYA	10	"
PO	10	"
SEBBA	10	"

GABON : (10 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
MVENGUE	10	Contrôlé
KOULAMOUTOU	"	AFIS
LAMBARENE	"	AFIS
MAKOKOU	"	AFIS
MOUILA	"	AFIS
OYEM	"	Contrôlé
PORT-GENTIL	2 et 10	Contrôlé
BITAM	10	AFIS
OMBOUE	10	AFIS
TCHIBANGA	10	Contrôlé

NIGER : (14 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
NIAMEY	2 et 10	Contrôlé
AGADEZ	10	"
DIFFA	"	Non contrôlé
DOSSO	"	"
DOUTCHI	"	"
GAYA	"	"
GOURE	"	"
IFEROUANE	"	"
LA TAPOA	"	"
MARADI	"	"
N'GUIGMI SUD	"	"
OUALLAM	"	"
TAHOUA	"	"
ZINDER	"	Contrôlé

GUINEE EQUATORIALE : (01 aerodrome)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
Bata	10	AFIS

MALI : (12 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
BAMAKO	02 et 10	Contrôlé
GOUNDAM	10	AFIS
KAYES	"	Contrôlé
KENIEBA	"	Non contrôlé
MANATALI	"	"
MOPTI	"	contrôlé
NARA	"	Non contrôlé
NIORO	"	contrôlé
TESSALIT	"	Non contrôlé
TOMBOUCTOU	"	contrôlé
YELIMANE	"	Non contrôlé
SIKASSO	"	AFIS

CENTRAFRIQUE : (33 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
BANGUI	2 et 10	Contrôlé
ALINDAO	10	Non contrôlé
BAKOUMA	"	"
BAMBARI	"	"
BANGASSOU	"	"
BATANGAFO	"	"
BERBERATI	"	Contrôlé
BIRAO-POSTE	"	Non contrôlé
BOCARANGA	"	"
BODA	"	"
BOSSANGO	"	"
BOUAR	"	"
BOZOUM	"	"
BRIA	"	"
CARNOT	"	"
GAMBOULA	"	"
GRIMARI	"	Non contrôlé
KAGA-BANDORO	"	"
KEMBE	"	"
KOUANGO	"	"
M'BOKI	"	"
MELLE-GORDIL	"	"
MOBAYE	"	"
NDELE	"	"
OBO NGUILINGUILI	"	"
OBO-POSTE	"	"
OUANDA	"	"
OUANDA DJALLE	"	"
PAOUA	"	"
RAFAI	"	"
YALINGA	"	"
ZEMIO	"	"
BOUCA	"	"

TCHAD : (19 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
N'DJAMENA	02 et 10	Contrôlé
MOUNDOU	10	Contrôlé
FAYA-LARGEAU	10	Contrôlé
ABECHE	10	Contrôlé
AM-TIMAN	10	AFIS
BONGOR	10	AFIS
BOL	10	AFIS
MONGO	10	AFIS
BOKORO	10	AFIS
MAO	10	AFIS
OUNIANGA KEBIR	10	AFIS
DOBA	10	AFIS
BILTINE	10	AFIS
BOUSSO	10	AFIS
PALA	10	AFIS
ATI	10	AFIS
LAÏ	10	AFIS
BARDAÏ	10	AFIS
FADA	10	AFIS



DONNÉES COMPLÉMENTAIRES FINANCES

Le système de redevances de route tarifs et conditions d'applications

Préambule

L'ASECNA est chargée de la conception, de la réalisation et de la gestion — aussi bien pour la circulation en route que pour l'approche et l'atterrissage des installations et services ayant pour objet : les communications aéronautiques, le guidage et l'information des aéronefs, le contrôle de la circulation aérienne, la prévision et la transmission des informations dans le domaine météorologique.

Elle assure, à ce titre, les services destinés à garantir la régularité et la sécurité des vols ainsi que la protection météorologique dans la totalité de l'espace aérien dévolu aux Etats membres par les Plans Régionaux établis par l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale).

Elle met en œuvre, à cet effet, la totalité des aides radio à la navigation aérienne et des services d'information de vol, de contrôle et de météorologie des Régions d'Information de Vol (FIR) de : ANTANANARIVO - BRAZZAVILLE - DAKAR OCÉANIQUE - DAKAR TERRESTRE - N'DJAMENA - NIAMEY.

Elle fournit également ces mêmes services sur 25 aéroports internationaux et une centaine d'aéroports nationaux. En rémunération des services mis à la disposition des usagers, l'Agence perçoit, depuis le 1er janvier 1962, pour chaque vol effectué dans les espaces aériens des Etats membres de l'Organisation, une redevance dite «Redevance d'Usage des Aides et Services de Route», dont le fondement est conforme à l'Article 15 de la Convention de Chicago et aux recommandations du Conseil de l'OACI en la matière.

Le barème est publié dans le Manuel d'Information Aéronautique de l'ASECNA, et amendé chaque fois que nécessaire par circulaires d'information émises par les bureaux NOTAM Internationaux d'Antananarivo, Brazzaville et Dakar.

Modalités et Perception de la redevance de route

Conditions d'application

La redevance d'usage des aides et services de route gérée par l'ASECNA est due quelles que soient les conditions dans lesquelles le vol est accompli (IFR ou VFR), et quel que soit le lieu de départ et le lieu de destination ; elle n'est perçue qu'une fois pour un vol effectué à l'intérieur d'une ou plusieurs Régions d'Information de Vol relevant de la compétence de l'ASECNA.

La redevance est généralement due par l'exploitant de l'aéronef.

En effet, l'Agence ne connaît pas et n'a pas à connaître les accords d'affrètement d'aéronefs intervenus entre exploitants et propriétaires.

Pour l'ASECNA, en matière de redevance de route l'exploitant de l'aéronef est l'exploitant sous lequel le vol est identifié au moyen de son indicatif compagnie, ou de son numéro de vol, tel qu'il figure dans le DOC OACI 8585 (Indicatifs des Exploitants d'Aéronefs et des Administrations et Services Aéronautiques).

Dans tous les cas où l'exploitant ne peut être identifié, le propriétaire de l'avion est réputé être l'exploitant et la facture est établie à son nom.

Pour les exploitants privés ou sociétés n'ayant pas d'indicatif à trois lettres (trigramme) au DOC 8585, l'exploitant est celui qui figure dans les registres aéronautiques de chaque pays, à la mention propriétaire ou exploitant, si celle-ci est indiquée.

Exonération

Seuls les aéronefs militaires ainsi que les aéronefs des services officiels des Etats membres de l'ASECNA sont exonérés de la redevance.

Les aéronefs militaires et les aéronefs des services officiels appartenant à des Etats non membres de l'ASECNA sont assujettis de plein droit au paiement de la redevance au même titre que les avions civils de toute nationalité.

BARÈME ET TARIF

a) Aéronefs d'un poids inférieur à 14 tonnes

Pour les aéronefs d'un poids compris entre 4 et 14 tonnes, il est appliqué un tarif forfaitaire à chaque vol effectué quelle que soit la distance parcourue. Ce tarif est fixé chaque année et dépend du type de vol réalisé :

- Vol Domestique ou Régional (exécuté sur le Territoire National ou entre Etats membres de l'ASECNA sans escale hors Etats membres ASECNA) = 84,99 Euros (soit 55 570 FCFA)
- Vol International = 204,13 Euros (soit 133 901 FCFA).

b) Aéronefs d'un poids supérieur à 14 tonnes

Pour les aéronefs d'un poids supérieur à 14 tonnes, la redevance est déterminée en fonction du type d'aéronef et de la distance totale parcourue sous le même numéro de ligne, quel que soit le nombre d'escales.

Chaque vol est affecté d'un coefficient qui est déterminé en fonction du poids de l'avion d'une part, de la distance totale parcourue dans les Régions d'Information de Vol ASECNA, d'autre part.

Le poids dont il est fait mention dans la détermination des catégories d'avions est le poids maximum autorisé au décollage prévu dans le Certificat de Navigabilité ou dans le Manuel d'Exploitation ou, à défaut, dans tout autre document officiel équivalent.

La redevance due sera égale au produit du coefficient applicable à chaque vol par l'unité de redevance. Le tarif de l'unité de redevance est révisé chaque année.

Tarif

cf. site web : www.ais-asecna.org Unité de redevance (valeur du point) :

Vol International = 102,06 Euros équivalant à (66 947 FCFA) au taux de change le 1.1.2011
 Vol Régional = 81,65 Euros (53 559 FCFA)
 Vol Domestique = 66,34 Euros (43 516 FCFA).

Table des coefficients de vol				
Poids (tonnes)	Distance (Km)			
	0/750	750/ 2000	2000/ 3500	> 3500
14-20	1	5	12,0	20
20-50	1,2	6	14,4	24
50-90	1,4	7	16,8	28
90-140	1,6	8	19,2	32
140-200	1,8	9	21,6	36
200-270	2	10	24,0	40
270-350	2,15	10,75	25,8	43
350-440	2,3	11,5	27,6	46
440-540	2,45	12,25	29,4	49
540-650	2,6	13	31,2	52

Règlement

La redevance doit être payée au plus tard 30 jours après la date d'envoi de la facture. Les factures doivent être payées à PARIS, et à PARIS seulement. L'ASECNA est habilitée par ses Etats membres à prendre toutes les dispositions réglementaires nécessaires pour assurer le recouvrement des redevances de route. En cas de litige, seuls les tribunaux des Etats membres de l'ASECNA sont compétents à moins que l'ASECNA ne préfère saisir une autre juridiction compétente.

Perception

L'ASECNA est chargée de percevoir la redevance au nom de ses Etats membres.

Les redevances de route font l'objet d'une facturation mensuelle adressée aux usagers; la facture est accompagnée d'un relevé des vols correspondants pour le mois donné.

Cette facture est libellée en Euros.

A partir du 1er Novembre 2011, le règlement des factures émises pour paiement cash se fera par carte électronique sur les aéroports suivants :

Abidjan, Antananarivo, Bamako, Bissau, Bobo Dioulasso, Cotonou, Dakar, Franceville, Gao, Libreville, Lome, Mahajanga, Malabo, Mopti,

Niamey, Niamtougou, Nouadhibou, Nouakchott, Ouagadougou, Port Gentil, Toamasina.

Le paiement cash liquide n'est pas accepté.

Les réclamations éventuelles se rapportant à la facturation doivent être transmises au Service Recouvrement de la Paierie ASECNA à Paris, soit par lettre, soit par télex ou Fax.

En particulier, il est expressément demandé que les retenues opérées pour cause d'erreur sur une facture soient signalées lors du règlement de celle-ci, afin d'éviter des erreurs d'imputation.

Les réclamations justifiées font l'objet d'une note de crédit compensatoire adressée à la compagnie.

ETATS FINANCIERS

BILAN COMPARE AU 31 DECEMBRE 2022 (en FCFA)

ACTIF	Notes	31/12/2022			Montants 31/12/2021
		Montants Bruts	Amortissements Dépréciations	Montants Nets	
Charges immobilisées		0	0	0	0
Frais de recherche et de développement		4 032 976 792	2 954 565 384	1 078 411 407	0
Brevets, licences, logiciels		15 273 134 410	13 063 325 763	2 209 808 646	2 519 239 177
Immobilisations incorporelles en cours		4 749 332 994	0	4 749 332 994	7 259 116 113
FRAIS ET VALEURS INCORP IMMOBILISES	1	24 055 444 195	16 017 891 147	8 037 553 048	9 778 355 290
Terrains		7 386 314	0	7 386 314	7 386 314
Bâtiments		118 786 896 018	57 240 331 575	61 546 564 442	62 104 800 306
Matériel et outillage		434 768 572 636	320 431 269 887	114 337 302 749	125 982 117 242
Mobilier et matériel de bureau		50 704 489 067	39 498 134 061	11 206 355 006	11 039 448 024
Agencements, aménagements, installations		93 692 349 621	67 918 160 042	25 774 189 578	25 743 012 122
Matériel de transport et aérien		38 057 941 712	23 794 473 820	14 263 467 892	16 180 726 240
Immobilisations corporelles en cours		93 667 877 149	1 476 604 713	92 191 272 436	88 790 787 049
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	829 685 512 515	510 358 974 099	319 326 538 417	329 848 277 298
Prêts et autres créances non commerciales		11 068 963 987	0	11 068 963 987	6 382 865 668
Dépôts et cautionnements		398 145 669	279 320 295	118 825 374	115 025 374
Titres de participation		5 279 707 000	1 380 661 944	3 899 045 056	4 029 589 893
Fonds en nantissement		20 497 730 706	0	20 497 730 706	20 497 730 706
Avances et acomptes sur immobilisations		28 597 377 291	34 871 458	28 562 505 833	20 478 503 983
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	65 841 924 654	1 694 853 697	64 147 070 957	51 503 715 624
ACTIF IMMOBILISE		919 582 881 364	528 071 718 943	391 511 162 421	391 130 348 212
Valeurs d'exploitation	4	6 939 651 527	2 872 917 751	4 066 733 776	4 011 365 520
Fournisseurs avances et acomptes	5	88 238 273	0	88 238 273	400 901 276
Clients et comptes rattachés	6	197 162 406 115	135 608 554 289	61 553 851 827	39 175 687 238
Avances au personnel	7	1 607 420 411	1 559 786 451	47 633 960	674 594 021
Créances sur les Etats		0	0	0	0
Débiteurs divers		16 050 858 225	6 147 137 813	9 903 720 412	10 489 058 083
Comptes de régularisation actif		15 037 865	0	15 037 865	0
Opérations à régulariser		3 125 983 596	0	3 125 983 596	0
ACTIF D'EXPLOITATION		224 989 596 013	146 188 396 304	78 801 199 708	54 751 606 138
Valeurs mobilières de placement		30 456 643 858	0	30 456 643 858	54 946 366 763
Effets à recevoir		0	0	0	0
Chèques à encaisser		0	0	0	0
Banques, Trésor, CCP		46 285 969 630	0	46 285 969 630	54 932 929 577
Caisse		35 661 969	0	35 661 969	26 700 299
Régies d'avances		37 052 174	35 868 239	1 183 935	983 935
TRESORERIE DISPONIBLE	8	76 815 327 630	35 868 239	76 779 459 392	109 906 980 573
VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES		301 804 923 643	146 224 264 543	155 580 659 100	164 658 586 712
Ecart de conversion actif		0	0		
TOTAL ACTIF		1 221 387 805 007	674 295 983 486	547 091 821 521	555 788 934 923

ETATS FINANCIERS

BILAN COMPARE AU 31 DECEMBRE 2022 (en FCFA)

PASSIF	Notes	Montants nets 31/12/2022	Montants nets 31/12/2021
Réserves		70 246 618 578	70 246 618 578
Report à nouveau		201 802 128 063	226 994 562 460
Résultat de l'exercice		5 274 032 635	-25 192 434 398
SITUATION NETTE	9	277 322 779 276	272 048 746 641
Subventions d'équipement	10	61 762 570 630	70 598 424 248
Comptes de liaison avec les articles 2		0	0
CAPITAUX PROPRES		339 085 349 906	342 647 170 888
Provisions pour risques et charges	11	36 134 483 260	34 593 935 645
Emprunts et dettes financières	12	113 743 668 373	130 433 888 401
CAPITAUX PERMANENTS		488 963 501 538	507 674 994 934
Fournisseurs et comptes rattachés	13	28 555 361 584	20 634 057 682
Clients et comptes rattachés créditeurs		727 075 318	727 075 318
Dettes fiscales	14	910 175 033	826 490 387
Dettes sociales		6 050 661 826	6 724 351 971
Personnel, rémunérations		62 960 436	13 471 204
Créditeurs divers	15	17 202 610 414	14 132 744 724
Comptes de régularisation passif	16	3 024 442 862	3 470 308 545
Opérations à régulariser	17	1 594 822 675	1 585 290 903
Chèques à l'encaissement		0	0
Banques		209 836	149 254
DETTES D'EXPLOITATION		58 128 319 983	48 113 939 989
Comptes de liaison avec les Articles 10		0	0
DETTES HORS EXPLOITATION		0	0
DETTES A COURT TERME		58 128 319 983	48 113 939 989
Ecart de conversion		0	0
TOTAL PASSIF		547 091 821 521	555 788 934 923

ETATS FINANCIERS

COMPTE DE RESULTAT COMPARE AU 31 DECEMBRE 2022 (en FCFA)

LIBELLES	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Redevances d'aides en route		146 153 059 136	108 464 370 805
Redevances d'atterrissage		18 501 817 290	15 789 317 122
Redevances de balisage		6 226 883 633	4 869 559 019
Prolongation d'ouverture		270 614 974	144 970 034
PRODUITS AERONAUTIQUES	18	171 152 375 032	129 268 216 979
Produits accessoires et services rendus	19	3 806 276 850	2 040 630 093
CHIFFRE D'AFFAIRES		174 958 651 882	131 308 847 072
CHARGES D'EXPLOITATION (1)		137 194 166 674	129 907 518 867
Autres produits (3)	20	4 036 299 117	3 962 672 555
Matières et fournitures consommées (2)		10 338 597 572	9 166 812 150
Transports et déplacements		12 992 878 626	10 226 552 939
Services extérieurs		21 785 266 497	20 241 763 874
Impôts et taxes		55 235 796	35 382 443
Autres charges externes		9 828 145 915	9 642 251 755
Consommations externes	21	55 000 124 405	49 312 763 161
VALEUR AJOUTEE		123 994 826 594	85 958 756 466
Charges de personnel	22	82 194 042 269	80 594 755 706
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		41 800 784 325	5 364 000 759
Dotations aux amortissements		43 148 337 070	39 662 628 434
Dotations aux provisions		3 343 363 055	217 248 414
Reprises de provisions et amortissements		195 665 890	4 210 762 598
RESULTAT D'EXPLOITATION		-4 495 249 910	-30 305 113 490
Produits des placements		2 426 800 068	2 399 445 582
Pénalités de retard des clients			0
Produits financiers divers			0
Dotations aux provisions financières			0
Reprises de provisions financières			0
Transfert de charges financières			0
Intérêts sur emprunts		6 685 745 072	7 027 345 990
Gains de change		38 430 414	723 495 490
Perte de change		1 029 544 100	20 967 054
RESULTAT FINANCIER	23	-5 250 058 691	-3 925 371 971
Produits HAO		17 380 341 335	9 038 051 064
Charges HAO		2 361 000 099	
RESULTAT HAO	24	15 019 341 236	9 038 051 064
RESULTAT NET DE L' EXERCICE		5 274 032 635	-25 192 434 398

(1) Charges d'exploitation hors dotations aux amortissements et provisions

(2) y compris la variation des stocks au 31/12/2020

(3) y compris subventions d'exploitation



Siège Social

32-38 avenue Jean Jaurès B.P 3144

Tel : (221) 33 849 66 00

Fax (221) 33 823 46 54

Délégation à Paris

75 rue La Boétie – 75 008 Paris

Tel : (331) 44 95 07 18

Fax : (331) 42 25 73 11

Délégation auprès de l'OACI

999, University Street – Suite 740

Montréal – Québec – H3C 5J9

Tel : (1514) 954 83 87

Fax : (1514) 954 15 8151

Délégation auprès de l'Union Africaine

Luke Residence, villa n°B185_3, Sub City

Yeka, Addis Ababa, Kebele 20/21, Tel :

+251983934191.